



UN NOUVEAU QUARTIER SE DESSINE À BERCY- CHARENTON

BILAN DE LA CONCERTATION PRÉALABLE EN VUE DE LA MODIFICATION DE LA ZAC BERCY-CHARENTON

Ce bilan a été mis sous un format accessible pour les personnes aveugles et mal voyantes. Il ne constitue pas le bilan arrêté en application de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, en raison des modifications induites par ce nouveau format.

Table des matières

Le Bilan en bref... Synthèse des principaux enseignements de la concertation (si vous n'avez que 3 minutes)	6
Partie 1 - Une concertation pour ouvrir la discussion sur l'évolution du projet de la ZAC Bercy-Charenton	19
1 - Le périmètre de l'opération urbaine Bercy-Charenton.....	19
Bercy-Charenton est l'un des derniers grands territoires parisiens à pouvoir être aménagé.....	19
Cinq secteurs à l'étude au sein de l'opération Bercy-Charenton	22
2 - Le cadre de l'opération urbaine Bercy-Charenton	23
Les acteurs du projet Bercy-Charenton	24
Un équilibre économique à trouver pour tous les acteurs	26
Un quartier façonné au long court et une décision de remise à plat de la ZAC	28
Les propositions du comité citoyen pour un nouveau projet	35
3 - État des réflexions et nouvelles orientations.....	36
Les objectifs de projet validés par la Ville en 2022	36
La transcription de ces objectifs en orientations d'aménagement par la SEMAPA	39
Partie 2 - Les modalités de mise en œuvre de la concertation.....	44
1 - Les objectifs de la concertation.....	44
2 - Les mesures de publicité et d'information des participants	51
Les publications légales.....	53

Les communiqués de presse.....	53
La communication in situ en face à face	54
L'affichage dans la rue	54
L'exposition présentant le projet Bercy-Charenton.....	55
La communication digitale.....	56
Les invitations personnalisées.....	56
3 - Le calendrier de mise en œuvre de la démarche de concertation.....	57
4 - La description des temps d'échanges proposés.....	59
Temps 1 - Les rencontres de l'été pour faire connaître le projet et la démarche et recueillir des avis préalables (juillet-septembre 2022).....	59
Temps 2 - Les rencontres de l'automne pour approfondir les nouvelles orientations de projet (septembre-novembre 2022)	64
Temps continu sur l'ensemble de la démarche (juillet-novembre 2022)	70
5 - Le bilan chiffré et le profil des participants	71
6 - Les modalités d'analyse et de compte-rendu des contributions	75
7 - Retours critiques sur la démarche de concertation	75
Partie 3 - Les enseignements de la concertation.....	77
1 - Renforcer les liens entre le projet et son territoire	77
Renforcer le principe de « désenclavement » du quartier	79

Une rue Baron-le-Roy aux capacités d'accueil suffisantes et permettant de circuler confortablement	80
Développer les mobilités douces et l'accès en transports en commun	83
2 - Un quartier s'inscrivant dans le paysage urbain	87
Respecter certaines conditions pour un quartier dense et une certaine hauteur.....	88
Prêter une attention particulière à la composition des secteurs Poniatowski et Lamé.....	89
Veiller à la qualité des cœurs d'îlots et à celle des espaces extérieurs et communs pour des logements de qualité.....	89
3 - Concevoir un quartier répondant au défi climatique et renouvelant le rapport à la nature en ville.....	91
Créer des continuités vertes et bleues.....	93
Renforcer la biodiversité dans l'ensemble de la ZAC.....	94
Le secteur Léo-Lagrange, un complexe sportif en lien avec la nature et un lieu convivial	98
Le secteur Triangle, un parc à plusieurs facettes.....	101
Le regard des enfants.....	104
4 - Un quartier animé et convivial, favorisant les liens urbains et sociaux.....	106
Des rez-de-chaussée animés par une programmation majoritairement à destination du quartier.....	106
Des espaces publics ressources pour tous et toutes, supports d'une ambiance de quartier	110

Un quartier solidaire et inclusif.....	113
Quelles suites pour le projet ?.....	114

Le Bilan en bref... Synthèse des principaux enseignements de la concertation (si vous n'avez que 3 minutes)

Le périmètre de projet

La Ville de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement ont engagé depuis plusieurs années une réflexion sur la façon de reconvertir les friches SNCF situées entre le faisceau ferré de la Gare de Lyon et la Seine, du quartier de Bercy à la ville de Charenton-le-Pont, pour en faire un véritable quartier.

C'est le dernier site parisien d'une telle ampleur en cours de mutation (80 hectares).

Cinq secteurs composent la ZAC Bercy-Charenton :

- Poniatowski
- Triangle
- Lamé
- Rapée
- Léo-Lagrange

Diverses études et pistes de projets se sont succédées depuis 2010

En 2018, la Ville de Paris a adopté un plan-guide (un document présentant l'ensemble du programme urbain). Elle a créé une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), un dispositif opérationnel et légal pour mener à bien un projet urbain et a confié sa mise en œuvre à la SEMAPA (aménageur du site).

L'objectif principal du projet est d'améliorer les connexions au reste du territoire (entre le 12^e, le 13^e, le bois de Vincennes et

Charenton-le-Pont), en aménageant un nouveau quartier de part et d'autre d'une rue Baron-Le-Roy prolongée. Il fera le lien avec le projet urbain charentonnais de la ZAC « Charenton-Bercy ». Le projet de 2018 prévoyait un quartier mixte de logements, activités tertiaires, services et équipements, déployant environ 583 500 m² de constructions nouvelles.

Le programme des équipements publics de la ZAC consistait en la création et la requalification d'espaces publics et d'espaces verts pour tisser des liens entre les quartiers. Il visait à offrir de nouvelles continuités entre de grands espaces naturels d'importance métropolitaine (le Bois de Vincennes, le parc de Bercy et la Seine), ainsi qu'à créer plusieurs équipements publics de superstructure dimensionnés pour répondre aux besoins des futurs habitants et à l'animation du quartier, comme des groupes scolaires, des crèches et des équipements sportifs et culturels.

La modification du projet urbain Bercy-Charenton s'est imposée avec la révision du Plan Local d'Urbanisme lancée en 2020. Il s'agissait de traduire, sur ce vaste territoire, les ambitions du futur PLU bioclimatique, pour en faire un démonstrateur de la ville de demain, inclusive, solidaire, qui valorise son patrimoine historique et végétal, sobre en carbone, attractive et innovante et qui favorise la coopération entre les territoires de la métropole. Dès 2021, le choix a été fait de mettre les citoyens au cœur de la réflexion en mandatant un comité citoyen et en lui donnant pour mission de requestionner le projet urbain de 2018 à l'aune de ces nouvelles ambitions. Le comité citoyen a remis son avis sous forme de 59 propositions.

[Le bilan est disponible ici](#)

Suite aux propositions du comité citoyen, la SEMAPA et les architectes ont proposé de nouvelles pistes de travail :

- Un quartier moins dense.
- Plus d'espaces verts (création d'un parc de 3 hectares en pleine-terre dans le secteur Triangle).
- Une attention particulière pour favoriser des modes de vie plus durables et plus sains (ville du quart d'heure, espaces publics aménagés pour toutes et tous, etc.).
- La conservation du patrimoine bâti et végétal (structures de la Rapée, hameau ferroviaire, végétation présente, etc.).
- Un développement économique axé sur le tertiaire, mais aussi sur les petites activités productives et l'ESS. La conservation d'activités logistiques.
- Des bâtiments de bureaux et d'activités implantés le long des axes ferroviaires et routiers, protégeant des nuisances de circulation le cœur des quartiers habités.



Figure 1 - Nouvelles orientations de la SEMAPA - © Gaëlle Anastasio, 2022

Description détaillée : nouvelles orientations de la SEMAPA :

- La place des sports ;
- La rue jardin ;
- La place des écoles ;
- Place animée ;
- Rue Baron-Leroy apaisée ;
- Patrimoine mis en valeur ;
- Place animée ;
- Piscine ;
- Rez-de-chaussée animés ;
- Le mail jardin ;
- Un jardin pour tous ;
- La nature en ville.

Fin de la description détaillée

En juillet 2022, le Conseil de Paris a voté 4 nouveaux objectifs pour le projet et les modalités de la concertation à venir :

- Désenclaver le territoire et inscrire son développement dans une logique métropolitaine en renforçant les liens avec le projet urbain limitrophe de Charenton-le-Pont.
- Magnifier le paysage urbain et améliorer la fonctionnalité écologique de ce territoire entre la Seine et le Bois de Vincennes, proche du parc de Bercy.
- Développer un quartier urbain mixte et accueillant pour toutes et tous, riche d'une variété de fonctions, contribuant à la qualité de vie de chacun et favorisant la ville du quart d'heure.
- Inscrire ce territoire dans son histoire et concevoir un quartier durable, résilient et frugal.

En 2022, la concertation approfondit la réflexion

En 2022, la Ville de Paris lance une démarche de concertation auprès du grand public pour partager les premières pistes du nouveau projet issues du travail de la SEMAPA et de ses équipes de maîtrise d'œuvre urbaine. Plusieurs temps de rencontre sont organisés entre juillet et novembre 2022 :

- 1 temps de lancement de la démarche (50 participants),
- 1 exposition sur le site de Bercy-Beaucoup,
- 3 cafés du projet (57 participants),
- 2 visites de site (36 participants),
- 3 ateliers (75 participants),
- 1 forum public de restitution (70 participants).

- 1 questionnaire en ligne et papier disponible de juillet à fin octobre (252 réponses) et 53 propositions déposées sur la plateforme digitale.

Les Parisiens et Métropolitains ont été invités à s'exprimer sur plusieurs thématiques. Voici les principaux points à retenir des échanges

Renforcer les liens entre le futur quartier et le territoire existant

Ce qui est apprécié et qui conforte les premières pistes présentées.

La rue Baron-le-Roy, un trait d'union entre le 12^e arrondissement de Paris et Charenton-le-Pont.

- Une rue à l'ambiance urbaine qui privilégie le confort des piétons et des cycles et désenclave le quartier de Bercy.

Le rôle de la Petite Ceinture ferroviaire.

- La Petite Ceinture comme liaison pédestre du Bois de Vincennes et du complexe sportif Léo-Lagrange à la Seine.

Sujets à approfondir au sein du projet.

Faire du passage sous le périphérique un parcours atypique.

- Développer la notion de parcours (sportif, artistique, du quotidien), par la signalétique, les cheminements tracés ou suggérés entre Paris et Charenton-le-Pont.
- Développer l'art urbain, les ambiances artistiques et chaleureuses.

Veiller au confort des parcours de jour comme de nuit.

- Prévoir des espaces de pause et de fraîcheur.
- Prêter une attention particulière à l'éclairage et aux ambiances nocturnes.

Un quartier s'inscrivant dans le paysage urbain

Ce qui est apprécié et qui conforte les premières pistes présentées.

Densité.

- La densité raisonnée, un quartier à taille humaine avec un cadre de vie agréable pour toutes et tous (harmonie d'ensemble, préservation des perspectives et des vues...).
- Le fait de préserver une certaine densité (notamment près des voies ferrées), pour une intensité d'usages et de services locaux.
- L'adaptabilité et la modularité des espaces de travail et des logements pour répondre à la diversité des besoins et modes de vie.

Paysage urbain.

- La préservation du patrimoine bâti et végétal.
- Les hauteurs variées et la disposition des bâtiments les plus hauts en quinconce pour éviter de créer un effet couloir dans les rues les plus étroites (ensoleillement, ombre, vis-à-vis...).
- L'aménagement de cheminements piétons et cyclables à l'intérieur des îlots.

- L'implantation des bureaux le long des infrastructures lourdes.

Sujets à approfondir au sein du projet.

Formes urbaines.

- Prendre garde à la proportionnalité entre hauteurs et à la qualité des espaces publics et de l'ambiance urbaine au sein des secteurs Lamé et Poniatowski.
- Préserver des « échappées » visuelles sur le paysage ferroviaire et les espaces verts.
- Penser une composition urbaine d'ensemble (harmonie des bâtiments, façades, hauteurs...).
- Intégrer le maximum de végétalisation sur les secteurs les plus densément construits (Poniatowski et Lamé).

Concevoir un quartier répondant au défi climatique et renouvelant le rapport à la nature en ville

Ce qui est apprécié et qui conforte les premières pistes présentées.

Qualité des sols et des écosystèmes.

- Des espaces végétalisés de pleine terre conçus pour être efficaces d'un point de vue écologique.
- L'intégration d'espaces de contact avec la « nature » (jardins partagés, espaces de calme et intimes pour des usages en petits groupes, végétation et flore spontanée, etc.).

Ambiances des parcs et espaces verts.

- Des ambiances paysagères diversifiées, évoluant au gré des saisons.
- Une ambiances « boisée » pour le secteur Triangle et la Petite Ceinture.
- Une ambiance urbaine à préserver le long de la rue Baron-le-Roy, au niveau du secteur Triangle, afin de sécuriser les déplacements.

Valoriser l'existant.

- Faire avec et mettre en valeur le « déjà-là » (bâti et végétal).

Sujets à approfondir au sein du projet.

Trames.

- Approfondir la proposition au sujet des trames bleues (création de noues chapelet d'espaces frais et de points d'eau, etc.) et des trames noires (extinction lumineuse).
- Penser davantage le lien avec la Seine.

Qualité des sols.

- Désimperméabiliser les cœurs d'îlots.
- Une vigilance sur la concrétisation des études à réaliser et le traitement de la pollution des sols.

Un quartier animé et convivial, favorisant les liens urbains et sociaux

Ce qui est apprécié et qui conforte les premières pistes présentées.

Développement économique.

- Des espaces prévus pour l'économie sociale et solidaire.
- Des espaces d'artisanat et de petites productions.
- Les circuits courts favorisés.

Vivre à 15 minutes de chez soi.

- La diversité des équipements et services du quotidien.
- Une mobilité facilitée.
- Une offre de commerces de proximité adaptée à toutes les bourses.

Favoriser la rencontre et la convivialité.

- Des places et placettes supports de rencontres.
- Des rez-de-chaussée animés.
- Des espaces non-programmés pour permettre l'expérimentation et favoriser un développement spontané du quartier.

Sujets à approfondir au sein du projet.

Des espaces publics étant des ressources pour toutes et tous.

- Approfondir la question des parcours et de l'accessibilité des espaces publics à tous les âges de la vie.
- Penser les espaces publics pour favoriser le confort et l'appropriation par les femmes, les enfants, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées (mobilier, commodités urbaines, etc.).

Interroger plus finement la programmation tertiaire.

- Limiter l'offre de bureaux « classique ».
- Prévoir des espaces de travail et de collaboration adaptables et répondant aux besoins actuels.

Accueillir des structures d'hébergement d'urgence dans le nouveau quartier, du type de celles gérées par l'association Aurore.



Figure 2 – Photographie aérienne © Ph. Guignard / Air-images / SEMAPA, 2022

Description détaillée de l'illustration :

Le périmètre de la ZAC Bercy-Charenton couvre une surface d'environ 80 hectares, dont 50 ha hors faisceau ferroviaire :

- Au nord, le périmètre englobe la rue de Charenton, le boulevard Poniatowski, la rue Joseph-Chailley et la bretelle du périphérique ;
- À l'est, il suit la limite communale entre Paris et Charenton-le-Pont ;
- Au sud, il se prolonge jusqu'à la Seine ;

- À l'ouest, il englobe l'avenue des Terroirs-de-France et la place des Vins-de-France, la rue Baron-le-Roy, la limite de l'emprise Gerty-Archimède, la rue Proudhon, la rue Coriolis et la limite ferroviaire.

Le territoire se compose de 5 secteurs :

- Le secteur Poniatowski, compris entre la commune riveraine de Charenton-le-Pont et le boulevard Poniatowski ;
- Le secteur Rapée, proche de la Seine ;
- Le secteur Lamé, en continuité avec le quartier de Bercy, le long des voies ferrées ;
- Le secteur Triangle, au cœur du site ;
- Le secteur Léo-Lagrange, de l'autre côté des voies ferrées.

Fin de la description

Depuis 2006, la Ville de Paris et la Mairie du 12^e arrondissement réfléchissent à la façon de reconvertir les friches SNCF situées entre le faisceau ferré de la Gare de Lyon et la Seine, du quartier de Bercy à la Ville de Charenton-le-Pont, pour en faire un véritable quartier.

Ces friches ferroviaires et logistiques constituent aujourd'hui une coupure urbaine importante mais représentent aussi une opportunité foncière pour valoriser l'une des dernières grandes emprises parisiennes aménageables. Les ambitions et orientations pour un tel projet ont évolué avec les années.

Étant donné l'ampleur du périmètre, et la complexité du site, la Ville de Paris a fait le choix de développer ce projet dans le cadre d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté).

La ZAC a été créée en 2018 au terme d'une procédure de plusieurs années comportant des étapes de concertation préalable (de 2011 à 2015) et une enquête publique (2016). Le projet arrêté par le Conseil de Paris en 2018 est aujourd'hui réinterrogé pour mieux prendre en compte le défi de l'adaptation de la Ville au changement climatique.

En 2021, la Ville de Paris a demandé à la SEMAPA (aménageur du site) de mettre en place un comité citoyen (panel de 50 citoyens tirés au sort) pour réfléchir à l'évolution du projet urbain. L'avis citoyen remis en 2021 comporte 59 propositions consensuelles entre les participants, organisées autour de 5 thématiques : patrimoine, usages, mobilités, résilience et formes urbaines. Les évolutions substantielles du projet envisagées dans le cadre de sa remise à plat vont se traduire par une modification de la ZAC. Celle-ci suit la même procédure que la création d'une ZAC. La modification de la ZAC Bercy-Charenton a été engagée par une délibération du Conseil de Paris du 6 juillet 2022 déterminant les nouveaux objectifs d'aménagement poursuivis et les modalités de la concertation préalable à la modification de la ZAC.

Cette démarche de concertation constitue une étape importante qui permet d'informer et d'associer, durant la phase d'élaboration d'un projet, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par celui-ci.

Le projet continuera d'être précisé tout au long de l'année 2023, avec des études de programmation, des études de conception urbaine menées par la SEMAPA et ses équipes de maîtrise d'œuvre, une étude d'impact environnemental conduite par un

bureau d'études spécialisé et une évaluation des impacts du projet sur la santé pilotée par la direction de la Santé Publique de la Ville et associant des acteurs locaux.

L'étude d'impact fera l'objet ultérieurement d'une participation du public par voie électronique conformément à l'article L 123-19 du Code de l'environnement.

C'est à l'issue de cette procédure que le Conseil de Paris se prononcera sur le dossier modificatif de la ZAC Bercy-Charenton. Ce bilan vise à retracer le déroulement des temps d'échanges, à restituer les contributions recueillies du 7 juillet 2022 au 26 novembre 2022 et à synthétiser les observations, attentes, propositions et souhaits formulés par les participants. Il est présenté en Conseil de Paris pour approbation.

Partie 1 - Une concertation pour ouvrir la discussion sur l'évolution du projet de la ZAC Bercy-Charenton

1 - Le périmètre de l'opération urbaine Bercy-Charenton

Bercy-Charenton est l'un des derniers grands territoires parisiens à pouvoir être aménagé

Bercy-Charenton est le dernier site parisien d'une telle ampleur en cours de mutation. Situé au sud-est de Paris, dans le 12^e arrondissement, ce futur quartier de 80 hectares s'étend de la Seine au Bois de Vincennes, depuis la limite communale avec Charenton-le-Pont jusqu'au quartier sud de Bercy, la rue de

Charenton puis le boulevard Poniatowski jusqu'à la rue Joseph-Chailey.

Du château de Bercy jusqu'à aujourd'hui, le site s'est construit comme un espace de périphérie. Un paysage de coteaux descendait vers la Seine. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, Bercy était un lieu de négoce extra-muros qui approvisionnait la capitale. La commune a été annexée à Paris en 1860. Sa position par rapport à la ville lui a permis de devenir un passage essentiel pour les trains de marchandises.

Le site de Bercy-Charenton révèle également l'extension progressive de la ville depuis l'enceinte fiscale des Fermiers Généraux jusqu'à l'enceinte militaire de Thiers, et l'actuelle limite de Paris symbolisée par le boulevard périphérique. L'ouvrage le plus ancien conservé sur le site est le bastion n°1 de l'ancienne fortification de Thiers daté de 1845. Cependant, la multiplication des réseaux de communication a entraîné une perte de lisibilité du site qui accueille principalement des activités de logistique, d'entreposage et des installations ferroviaires.

Le site Bercy-Charenton est traversé par le faisceau ferré de la gare de Lyon. Entre ce faisceau et la Seine, les liaisons entre les villes de Paris et de Charenton-le-Pont sont aujourd'hui complexes et peu qualitatives, marquées par de nombreux obstacles : friches logistiques et infrastructures routières (boulevard des Maréchaux, boulevard Périphérique, échangeur avec l'autoroute A4 et quais de Seine). Les accès vers la Seine sont inexistants. L'opération d'aménagement a un rôle stratégique à jouer : retisser du lien entre les deux villes,

notamment en prolongeant la rue Baron-le-Roy jusqu'à Charenton-le-Pont.

Le site se situe à proximité d'autres opérations urbaines d'envergure visant à développer ce territoire du sud-est parisien :

- Paris Rive Gauche (130 hectares de programmes mixtes), dont le secteur Masséna-Bruneseau de l'autre côté de la Seine ;
- Charenton-Bercy (20 hectares) : contrat d'intérêt national signé en 2016 et ZAC créée en 2022.

Des contraintes d'aménagement...

- Des voies routières et ferroviaires structurantes qui enclavent le site (une seule liaison piétonne provisoire pour traverser le site depuis 2013).
- Une topographie complexe à prendre en compte avec des pentes importantes et des ruptures de niveaux.
- Des nuisances acoustiques liées aux transports et un site partiellement en zone inondable.

...et de nombreux atouts à valoriser !

- Un patrimoine exceptionnel, à activer, tel que la gare de la Rapée ou le bastion n°1.
- Un environnement privilégié (parc de Bercy, Petite Ceinture, bois de Vincennes et Seine).
- Des vues lointaines sur Paris, Ivry-sur-Seine et Charenton-le-Pont.
- La proximité des transports (métro 8, métro 14, Tramway T3), du boulevard périphérique et de l'autoroute A4.

- Des équipements sportifs en limite du bois de Vincennes.

Cinq secteurs à l'étude au sein de l'opération Bercy-Charenton

Cinq secteurs composent la ZAC Bercy-Charenton :

Secteur Léo-Lagrange : situé le long du boulevard des Maréchaux, ce secteur de projet est composé du complexe sportif Léo-Lagrange, de l'îlot Lavigerie (place du Cardinal Lavigerie et terrains sportifs à proximité), de la résidence Adoma, du triangle boisé du bois de Vincennes et de la route des fortifications formant l'accroche urbaine avec le bois de Vincennes.

Secteur Poniatowski : situé entre le boulevard Poniatowski et la limite communale avec Charenton-le-Pont, ce secteur est aujourd'hui constitué d'entrepôts logistiques, la plupart inactifs, et qui accueillent provisoirement un centre d'hébergement d'urgence géré par l'association Aurore. Il est aussi constitué du Bastion n° 1, vestige de l'ancien mur d'enceinte de Paris et classé au titre de patrimoine historique, qui accueille un autre centre d'hébergement d'urgence temporaire également géré par l'association Aurore.

Secteur Lamé : situé entre la rue Baron-le-Roy et le faisceau ferré de la gare de Lyon, à l'arrière d'immeubles de logements, il est constitué d'entrepôts logistiques, de petits bâtiments accueillant des brigades ferroviaires et d'une station de carburant GNV (Gaz Naturel Vert).

Secteur Rapée : situé entre le bâtiment Lumière et le secteur Triangle, proche de la Seine, le secteur Rapée est constitué de l'ancienne gare logistique de la Rapée. Ce patrimoine logistique se compose de deux structures superposées. Le niveau supérieur est formé de trois grandes halles en bois. Le niveau inférieur est constitué de six voûtes en pierre de 300 mètres de long.

Secteur Triangle : situé au cœur du périmètre d'étude, le long du boulevard Poniatowski, cette emprise triangulaire est une friche ferroviaire de 3 hectares en pleine-terre qui constitue un réservoir de biodiversité. Elle est traversée par la Petite Ceinture ferroviaire et comporte le « hameau ferroviaire », un patrimoine bâti de la SNCF. La partie centrale de ce secteur fait aujourd'hui l'objet d'une convention d'occupation temporaire avec le collectif Yes We Camp qui propose une programmation événementielle et culturelle, du jardinage urbain, une ressourcerie, des ateliers-bureaux et deux unités de vie pour des personnes en situation d'urgence.

2 - Le cadre de l'opération urbaine Bercy-Charenton

La volonté d'évolution du projet Bercy-Charenton vise à tenir compte de l'urgence climatique, sociale et démocratique en concevant un projet plus vertueux, tant au plan environnemental qu'humain, qui réponde davantage aux enjeux de lutte contre les îlots de chaleur, favorise la végétalisation, et offre des espaces pour se ressourcer, respirer et partager, dans l'esprit du PLU bioclimatique en cours de rédaction.

Les évolutions substantielles du projet Bercy-Charenton envisagées (par rapport au projet précédent) vont se traduire par

une modification de la ZAC approuvée en 2018. Le Conseil de Paris a lancé la procédure légale et administrative d'approbation du nouveau projet en juillet 2022.

Des études plus précises vont ensuite se poursuivre en 2023, dont l'étude d'impact environnemental et l'évaluation d'impact sur la santé, pour définir une programmation plus fine et arrêter le nouveau dossier de ZAC. Après une phase d'instruction et de participation du public, le dossier de ZAC modificatif sera soumis pour approbation au Conseil de Paris, courant 2024. Les études techniques seront alors conduites en vue de l'obtention d'une autorisation environnementale, qui conditionnera le démarrage des premiers travaux à partir de 2026.

Les acteurs du projet Bercy-Charenton

Bercy-Charenton est une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). La ZAC est une opération publique d'urbanisme qui permet de réaliser l'aménagement de terrains à bâtir et de les équiper. Ces terrains sont ensuite cédés à des utilisateurs publics ou privés. Un tel projet suppose la collaboration d'une multitude d'acteurs sur le long terme et à différentes étapes de la réflexion.

Description détaillée de l'infographie : collaborations (avis, conseils, études) entre les différents acteurs et la Ville de Paris intervenants au cours du projet de la ZAC, © Ville Ouverte, 2022 : La Ville de Paris, collaborant avec la Ville de Charenton, à l'origine du projet Charenton-Bercy, définit les orientations d'aménagement et contrôle le déroulement du projet Bercy-

Charenton. Elle prend conseil auprès des bureaux d'études concertation, en charge du recueil des besoins, des désirs et aspirations, en demandant les avis des habitants et du comité citoyen. La Ville de Paris demande également avis à l'autorité environnementale lors d'une instruction environnementale. Les études et conseils sont confiés à l'aménageur, la SEMAPA, choisir dès 2018. La SEMAPA réalise les aménagements et les équipements publics, fait réaliser les études et les travaux nécessaires, prépare et cède les terrains à bâtir à des promoteurs immobiliers (des futurs acquéreurs privés) ou à des bailleurs sociaux. Elle demande également conseils aux groupements d'architectes urbanistes et bureaux d'études pour les grands principes du projet (organisation urbaine, orientations...). Ici le groupement est composé de Leclercq associés, Coloco, Artelia dès 2018 sur les secteurs Poniatowski, Triangle et Rapée. Pour le secteur Léo Lagrange, il est composé des Ateliers Jours, Mageo Moreti, Propolis, Semofi et Ytau. La Ville de Paris et l'aménageur SEMAPA travaillent également avec la SNCF Immobilier, qui est le propriétaire foncier et effectue le protocole d'acquisition.

Fin de la description détaillée

La SNCF est le principal propriétaire foncier du site. L'acquisition des terrains (environ 18 hectares) est effectuée par la SEMAPA (aménageur du site) en lien avec la Ville de Paris (à l'initiative du projet urbain). L'objectif est d'optimiser le foncier de la SNCF en préservant le niveau de fonctionnement ferroviaire.

Cette négociation est complexe car le projet urbain est en interface avec plusieurs projets ferroviaires. Le projet Bercy-

Charenton dépend en partie de travaux de modernisation et de remise en service du réseau, avec des activités à déménager, des réseaux à détourner, etc.

La Ville de Paris définit les orientations d'aménagement, en associant les habitants de proximité, associations et personnes concernées à l'aide d'un bureau d'études concertation.

Elle assure le lien avec la ville de Charenton-le-Pont pour articuler la ZAC Bercy-Charenton à la ZAC Charenton-Bercy et accorde une concession d'aménagement à la SEMAPA pour laquelle elle en contrôle le déroulé et participe à sa mise au point et à sa réalisation avec l'aménageur. La SEMAPA réalise les espaces et les équipements publics. Elle pilote des groupements d'architectes-urbanistes et des bureaux d'études techniques pour mener les études nécessaires. La SEMAPA prépare et cède les terrains à bâtir à des promoteurs immobiliers ou à des bailleurs sociaux. La Ville de Paris délivre les permis de construire aux promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux qui construisent les bâtiments et les vendent à des investisseurs ou propriétaires occupants.

Un équilibre économique à trouver pour tous les acteurs

Pour financer l'opération, la Ville de Paris établit un bilan financier prévisionnel équilibré. Les dépenses (équipements à réaliser, acquisition de terrains, études à effectuer, travaux de voirie et réseaux...) doivent être équivalentes aux recettes (vente de terrains à des promoteurs immobiliers et bailleurs sociaux). La Ville de Paris participe directement au financement des équipements ne concernant pas directement ou excédant les

besoins stricts des nouveaux habitants du quartier. Elle contribue ainsi à l'équilibre financier global de l'opération d'aménagement.

L'aménageur (la SEMAPA) doit s'assurer de l'équilibre financier du projet urbain tout au long de sa réalisation.

Les acteurs des opérations du projet urbain, tels le propriétaire foncier (la SNCF), les promoteurs immobiliers et les bailleurs sociaux, ainsi que les propriétaires occupants et investisseurs, ont également des objectifs économiques à atteindre qui influent sur le bilan financier de l'opération et son équilibre.

Description détaillée du bilan financier de la ZAC à équilibrer, © SEMAPA, 2022 :

Un principe d'équilibre financier à atteindre

- Les charges
 - Foncier (acquisition des terrains SNCF)
 - Travaux ZAC (dépollution, voiries, jardins, réseaux...)
 - Équipements publics
 - Frais divers
- Les produits
 - Charges foncières (logements, bureaux, équipements...)
 - Participation Ville de Paris (rue Baron-le-Roy, places, jardins...)

Un équilibre qui reste à trouver pour la ZAC Bercy-Charenton

- La constructibilité a été revue à la baisse de manière à réduire les charges foncières
- Le coût du foncier à définir avec la SNCF

- Les surfaces d'espaces publics (jardin notamment) sont plus importantes ce qui a généré une augmentation du coût des travaux

Fin de la description détaillée

Le scénario envisagé en 2021 est moins dense que le projet de 2018. Cela signifie moins d'activités et moins de constructions, donc moins de recettes. En outre, le projet prévoit davantage d'espaces publics et de parcs, ce qui signifie plus de dépenses d'aménagement. Un nouvel équilibre financier reste à trouver pour le nouveau projet urbain.

Un quartier façonné au long court et une décision de remise à plat de la ZAC

Description de la frise chronologique du projet et la concertation,
© Ville Ouverte, 2022 :

- 2006 : Révision du PLU (Plan local d'urbanisme)
 - Étude APUR 1 087 970 m².
- 2011
 - Concertation sur le diagnostic urbain.
- 2013-2014 : Grands principes
 - L'agence d'architecture Rogers Stirck Harbour + Partners est sélectionnée en 2010 pour définir les grands principes du projet.
 - Concertation sur le premier plan guide. Suppression de la couverture des voies ferrées.
 - Premier plan guide 690 000 m².
- 2015 : Le stade Léo-Lagrange

- Le Conseil de Paris intègre le stade Léo-Lagrange dans le périmètre. Concertation sur le périmètre élargi.
- 2016 : Nouveau périmètre : 80 hectares
 - Abandon du centre de tri.
 - Maintien de la Rapée inférieure.
 - Abandon des îles ferroviaires.
- 2018 : Un traité de concession d'aménagement
 - Le Conseil de Paris approuve la création de la ZAC. Le projet passe d'une phase d'étude à un périmètre de projet. Un traité de concession d'aménagement est signé avec la SEMAPA.
- 2020 : La volonté d'adapter la ville au changement climatique
 - Le Conseil de Paris engage la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour aller vers un PLU Bioclimatique. Face à l'urgence climatique, sociale et sanitaire, c'est un changement profond dans la manière de faire la ville. Pour en savoir plus, rendez-vous sur paris.fr.
- 2021 : Comité Citoyen
 - La Ville de Paris et la SEMAPA mandatent un Comité Citoyen en lui donnant pour mission de requestionner le projet de 2018 à l'aune des nouvelles ambitions.
- 2022 : Reprise du projet
 - Le Conseil de Paris approuve de nouveaux objectifs pour le projet d'aménagement et décide de lancer la modification de la ZAC. Une démarche de concertation est organisée pour discuter de ces nouvelles orientations avec les habitants et préciser le projet.

Fin de la description détaillée

4 objectifs à inscrire dans le dossier de ZAC modifié :

1. Désenclaver le territoire et inscrire son développement dans une logique métropolitaine.
 2. Magnifier le paysage urbain entre Seine et Bois de Vincennes, proche du Parc de Bercy.
 3. Développer un quartier urbain mixte et accueillant pour toutes et tous.
 4. Inscrire ce territoire dans son histoire et concevoir un quartier durable, résilient et frugal.
- 2006 : les premières études de l'APUR réalisées à l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Paris ont révélé les potentialités du site pour y développer un projet de dimension métropolitaine (quartier mixte). La Ville de Paris, après avoir défini des objectifs d'aménagement, a mandaté en 2010 l'agence d'architecture Rogers Stirck Harbour + Partners pour la réalisation d'un plan guide d'aménagement.

La concertation s'est alors déroulée en 3 temps :

- 2011 : une concertation en amont pour établir le diagnostic préalable du territoire, associant les acteurs institutionnels, les acteurs économiques, les propriétaires fonciers et les partenaires techniques. Une enquête qualitative avait à l'époque permis de cerner les perceptions des acteurs locaux pour dresser un état des lieux.

Les besoins et perceptions issus de la démarche de concertation de 2011 :

- Quartier Bercy-Village :
 - Apprécié notamment depuis la création du parc de Bercy.
 - Manque de commerces locaux et d'équipements sportifs.
- Quartier de la Porte de Charenton :
 - Équipements et services satisfaisants.
 - Nuisances liées aux travaux.
- Ville de Charenton-le-Pont (à proximité du site) :
 - Agréable avec le Bois de Vincennes à proximité.
 - Des nuisances sonores liées à l'autoroute.
- Quartier Bercy 2 :
 - Isolé, peu animé et avec un centre commercial se dégradant.
 - Une forte coupure routière est lisible avec Charenton-le-Pont et du fait des emprises des voies ferroviaires.
 - L'envie d'un quartier à vivre avec des équipements, des commerces de proximité, des logements accessibles, des emplois, des mobilités douces et de la végétalisation.
- 2012 et 2013 : une concertation pour enrichir et consolider le projet de plan guide.
- 2014 et 2015 : une concertation pour stabiliser le projet dans la perspective de la création de la ZAC.

En 2013, de premiers grands principes d'aménagement sont fixés :

- Aménager une « couture urbaine » et organiser le « désenclavement » du quartier : niveler le site pour le rendre accessible et créer des connexions qui permettent le développement des mobilités douces et la traversée du faisceau ferroviaire.
- Avoir une programmation urbaine mixte et ambitieuse : environ 690 000 m² pour densifier le quartier (6 immeubles de grande hauteur, c'est-à-dire de plus de 50 mètres) avec des logements (9 000 nouveaux habitants), des bureaux (11 700 emplois), des programmes hôteliers, des équipements publics, des commerces et des services.
- Préserver et valoriser une grande partie du patrimoine industriel et végétal existant : corridor écologique, proximité au Bois de Vincennes, Seine, Rapée...

La démarche de concertation menée dans le cadre de ce premier plan guide d'aménagement a conduit à supprimer l'intention de couvrir les voies ferrées.

2015 : le Conseil de Paris intègre le secteur Léo-Lagrange et une nouvelle concertation est réalisée.

Juillet 2015 : le Conseil de Paris approuve le bilan de la concertation, la Ville finalise le dossier de ZAC, l'étude d'impact et la mise en compatibilité du PLU, et soumet ces différents éléments à enquête publique fin 2016.

Juin 2017 : la commission d'enquête, chargée de recueillir et d'analyser les avis du public et des partenaires, rend un avis

favorable assorti de 3 réserves et 4 recommandations, dont la Ville tient compte pour finaliser son dossier de ZAC.

La Ville décide notamment :

- Sur le secteur Léo-Lagrange :
 - L'abandon de la construction de logements et d'un équipement culturel dans l'emprise du plateau sportif, tout en maintenant un collège et une salle de sport associée sur l'îlot Lavigerie.
 - La rénovation des infrastructures sportives.
- Sur le secteur Rapée :
 - Ne pas figer les intentions d'aménagement pour permettre une meilleure conservation patrimoniale de la gare inférieure. La réflexion sur ce secteur reste ouverte.
- Ensemble du projet :
 - Traduire réglementairement l'interdiction de localiser les immeubles de logements ou établissements sensibles dans la bande de 50 mètres longeant le boulevard périphérique pour éviter les impacts des pollutions atmosphériques.
 - Diminuer le taux de logements sociaux de 60% à 57%.
 - Intégrer une piscine.
 - De ces modifications résulte une diminution globale de la constructibilité, qui passe de 600 000 m² à 583 500 m².

2018 : le Conseil de Paris approuve le dossier de la ZAC qui précise le périmètre, l'objet et la justification de l'opération d'aménagement, comporte le programme global prévisionnel de

construction et l'étude d'impact environnemental, le programme des équipements publics à réaliser dans la zone ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement. Un protocole d'acquisition foncière est signé avec la SNCF et un traité de concession d'aménagement est signé avec la Société Publique Locale d'Aménagement SEMAPA. Cette dernière poursuit des études de maîtrise d'œuvre urbaine et mandate des bureaux d'étude pour mettre en œuvre le projet.

Décembre 2020 : la Ville de Paris lance la révision de son Plan Local d'Urbanisme pour y intégrer la dimension bioclimatique afin d'améliorer la qualité de vie et le confort urbain, dans le respect de la biodiversité, de l'environnement et de la biosphère.

5 objectifs sont relatifs à ce nouveau PLU :

- Une ville inclusive et solidaire ;
- La valorisation du patrimoine historique et végétal ;
- La sobriété carbone et la limitation de la production de déchets ;
- L'attractivité et l'innovation des capacités productives ;
- La coopération entre les territoires de la métropole.

Une remise à plat du projet Bercy-Charenton est souhaitée pour s'inscrire dans ces grands objectifs et devenir un démonstrateur de l'urbanisme de demain.

Parallèlement, le protocole foncier conclu avec la SNCF en 2018 devient caduc du fait de la modification de projets ferroviaires impactant directement le secteur de projet. Des échanges avec la SNCF doivent donc se poursuivre afin de clarifier les conditions économiques des projets urbains et ferroviaires dans l'objectif de

bâtir un nouveau protocole foncier portant sur les conditions de cessions d'une part, et le calendrier et le financement des libérations et reconstitutions ferroviaires d'autre part.

Les propositions du comité citoyen pour un nouveau projet

En 2021, la SEMAPA met en place un comité citoyen en lui donnant pour mission de questionner le projet de 2018 à l'aune des nouvelles ambitions. 50 personnes tirées au sort participent à cinq séances de réflexion à l'issue desquelles elles remettent un avis citoyen à la Ville. 59 propositions consensuelles sont organisées autour de 5 thématiques :

- Patrimoine : valoriser le patrimoine industriel et végétal existant.
- Usages : penser la proximité pour renforcer le lien social et la solidarité.
- Mobilités : développer les mobilités douces et mieux connecter le projet au territoire avec une accessibilité pensée pour tous.
- Résilience : un quartier s'adaptant au changement climatique et une continuité écologique.
- Formes urbaines : modularité des espaces, multifonctionnalité et densité raisonnée.
- De façon plus transversale, les citoyens insistent sur la recherche d'un équilibre financier de l'opération et sur l'importance de l'association élargie des citoyens tout au long de la conception et de la réalisation du projet.

En s'appuyant sur l'avis du comité citoyen, le Conseil de Paris approuve en juillet 2022 de nouveaux objectifs pour le projet d'aménagement et engage une modification du dossier de ZAC. Une démarche de concertation est organisée pour discuter de ces nouvelles orientations avec les habitants et préciser le projet. [Le bilan du travail du Comité Citoyen est disponible ici](#)

Description détaillée de l'infographie de la méthodologie du Comité Citoyen, © Ville Ouverte, 2022 :

59 propositions issues du comité citoyen, reprises par le Conseil de Paris, ont abouti à 4 objectifs validés qui ont permis de définir 6 orientations d'aménagement avec la SEMAPA.

Fin de la description détaillée

3 - État des réflexions et nouvelles orientations

À la suite des réflexions du comité citoyen, le projet évolue vers plus de sobriété, moins de densité, plus d'espaces verts. Ces évolutions ont été soumises à la concertation durant l'année 2022.

[Pour connaître en détail l'historique et l'état des lieux du projet, le contenu de l'exposition sur la ZAC Bercy-Charenton est disponible sur paris.fr](#)

Les objectifs de projet validés par la Ville en 2022

Les 4 objectifs votés au Conseil de Paris des 5, 6 et 7 juillet 2022 sont les suivants :

1. Désenclaver le territoire et inscrire son développement dans une logique métropolitaine en renforçant les liens avec le projet urbain limitrophe de Charenton-le-Pont :

- Prolongement de la rue Baron-le-Roy jusqu'à la commune de Charenton-le-Pont.
- Aménagement des espaces publics pour permettre un développement coordonné de la desserte en transport en commun entre Paris et Charenton-le-Pont.
- Continuités et simplification des parcours pour tous les modes de déplacements, notamment les modes actifs (piétons, vélos). Requalification des abords des infrastructures routières lourdes et anticipation de leur évolution à venir (boulevard périphérique, échangeur, quai de Bercy).
- Développement d'une logistique urbaine raccordée au fer et mettant à profit une excellente desserte routière dans le respect de la préservation des ressources et de l'environnement.

2. Magnifier le paysage urbain et améliorer la fonctionnalité écologique de ce territoire entre Seine et Bois de Vincennes, proche du Parc de Bercy :

- Création d'un nouveau parc, dont la majeure partie en pleine-terre, et conservant le patrimoine végétal existant.
- Création de corridors écologiques, notamment entre le Bois de Vincennes et la Seine, incluant la Petite Ceinture.
- Maillage d'espaces publics fortement végétalisés.
- Optimisation des sols perméables.
- Insertion urbaine des futurs ouvrages ferroviaires projetés.

3. Développer un quartier urbain mixte et accueillant pour toutes et tous, riche d'une variété de fonctions, contribuant à la qualité de vie de chacun et favorisant la ville du quart d'heure :

- Conception d'un quartier composé de bâtiments de hauteurs modérées et offrant une qualité d'habitabilité.
- Création d'une offre diversifiée de logements, notamment sociaux, de programmes répondant aux besoins de proximité et accueillant une diversité d'emplois (commerces, bureaux, activités diversifiées) et de locaux dédiés à l'approvisionnement logistique propre et durable de la ville.
- Création d'équipements publics de proximité accessibles à toutes et tous et requalification des équipements sportifs du secteur Léo-Lagrange.
- Conception de bâtiments flexibles, réversibles, capables de s'adapter au contexte évolutif des besoins et des usages, offrant des rez-de-chaussée animés.
- Réalisation d'espaces publics répondant aux enjeux de mobilité pour toutes et tous (piétons, cyclistes, usagers de transports en commun), favorisant la mixité d'usages et l'inclusion, facteurs d'animation et de sécurité.

4. Incrire ce territoire dans son histoire et concevoir un quartier durable, résilient et frugal :

- Valorisation du patrimoine bâti et naturel présent sur le site.

- Sobriété carbone, énergétique et foncière, notamment par le recours aux matériaux de construction bio et géosourcés, lutte contre les îlots de chaleur et mise en place d'une stratégie énergétique reposant sur des ressources renouvelables et/ou de récupération.
- Création d'un environnement favorable à la santé, offrant une place accrue à la nature, des lieux de respiration et de fraîcheur et développant des formes urbaines protectrices contre les bruits et les pollutions.
- Création d'un quartier adapté, par la conception de ses espaces publics et de ses bâtiments, aux évolutions sociétales, des usages ou climatiques.

La transcription de ces objectifs en orientations d'aménagement par la SEMAPA

La SEMAPA a travaillé avec de nouvelles équipes de maîtrise d'œuvre urbaine (groupement ayant comme mandataire l'agence Leclercq Associés et Atelier Jours) pour traduire ces objectifs en orientations en vue d'établir un nouveau plan-guide. L'objectif premier du projet demeure : renforcer les liens entre le projet et son territoire, désenclaver cette partie du 12^e arrondissement, faciliter les liaisons entre Paris et Charenton-le-Pont, résorber la coupure urbaine due à l'ensemble des infrastructures et des zones logistiques.

La prolongation de la rue Baron-le-Roy jusqu'à Charenton (se terminant aujourd'hui au niveau du bâtiment Lumière et du

Musée des arts forains), en passant sous le périphérique, est un enjeu majeur. Elle doit organiser fortement le futur quartier. Les mobilités actives (marche et vélo) seront largement encouragées. L'objectif est de favoriser l'efficacité des déplacements notamment avec l'intégration d'une ligne de bus à haut niveau de service en site propre.

Le caractère logistique de ce secteur, important pour le fonctionnement métropolitain (proximité du périphérique, de la Seine, des voies ferrées), perdurera.

1. Un quartier à l'écoute des usages : le projet urbain Bercy-Charenton souhaite replacer les citoyennes et les citoyens au cœur du projet. La façon dont les projets se construisent progressivement doit rester ouverte et être mise en dialogue à toutes les étapes du projet. Un projet urbain d'une telle ampleur se construit sur plusieurs années. Pour penser une programmation urbaine pertinente qui émerge du territoire et des initiatives des acteurs locaux, des expérimentations sont mises en place. L'occupation temporaire Bercy Beaucoup, portée par l'association Yes We Camp, permet par exemple d'ouvrir le site au public et de contribuer à imaginer l'avenir du quartier avec la mise en place d'un jardin culturel, d'une pépinière d'activités, d'une buvette et d'espaces de rencontres solidaires.

En parallèle, la concertation avec les habitants se poursuit tout au long de l'opération. Cette démarche incarne donc une nouvelle manière de fabriquer la ville, souple et progressive, afin de s'adapter aux mutations des modes de vie.

2. Un quartier accueillant et inclusif : Bercy-Charenton dépasse les frontières communales et contribue à l'équité territoriale. La programmation générale des différents secteurs et la conception des espaces publics doivent permettre une appropriation équitable par les femmes et les hommes et être adaptées aux publics vulnérables. En rendant la ville hospitalière pour ces populations, elle le devient de fait pour le plus grand nombre : plus de trois quarts des logements seront à prix maîtrisés. Le quartier pourrait accueillir de l'ordre de 3 500 habitants et 5 000 m² de commerces et services. Le projet permet aussi une diversification économique incluant l'économie sociale et solidaire (ESS), l'artisanat, la mode, la logistique, les activités artistiques et culturelles, soit environ 3 900 emplois.
3. Un quartier en harmonie avec le vivant : le futur quartier doit être conçu pour reconnecter les grandes entités paysagères du bois de Vincennes à la Seine et au parc de Bercy, à travers des trames écologiques. Pour le comité citoyen, le projet urbain doit être construit autour d'un cœur arboré en pleine-terre dans sa partie centrale. Le futur parc de 3 hectares, réalisé dans le secteur Triangle, renforcera la biodiversité et offrira un espace vert de détente aux riverains. Une meilleure prise en compte du vivant suppose de prendre en compte l'existant et d'en tirer parti intelligemment.
4. Un quartier sobre et économe en ressources : la construction de ce nouveau quartier doit s'inscrire dans une stratégie post-carbone. Pour cela, le projet veillera à

réhabiliter le patrimoine, marqueur de l'identité du site. Une stratégie énergétique sera mise en place à l'échelle du quartier, privilégiant les énergies renouvelables. Une attention particulière sera portée à la qualité architecturale et des matériaux, adaptés au changement climatique, biosourcés et locaux. En outre, le projet encourage la réduction des déplacements motorisés et privilégie la marchabilité en soutenant les circuits courts et en rapprochant l'offre et le besoin par la mixité programmatique.

5. Un quartier attentif à la santé des habitants : réfléchir à la conception du nouveau quartier, c'est réfléchir à la façon d'habiter ce lieu. La construction du futur quartier encouragera des modes de vie sains et cherchera à rendre les équipements accessibles en mettant en œuvre la ville du quart d'heure. La qualité architecturale est fondamentale. Le futur quartier prévoit des surfaces habitables généreuses, avec des logements tournés vers le cœur de ZAC pour offrir des pièces de vie lumineuses et ouvertes sur le paysage planté. Les bureaux seront tournés vers les infrastructures, telle une enveloppe protégeant les logements des nuisances. La requalification du secteur Léo-Lagrange offre l'opportunité de concilier l'offre sportive et la nature, en lien au bois de Vincennes.
6. Un quartier évolutif : le quartier de Bercy-Charenton intègre la capacité à muter en accompagnement des évolutions des modes de vie et de son contexte tel que la mutation du périphérique. La construction de bureaux le long des

Les espaces publics seront également adaptables en intégrant des mesures conservatoires comme pour des futures rues vers les quais de Seine pacifiés.



Intentions de projets sur le secteur :

- 43

- Bureaux modulables propices à la créativité
- Commerces de proximité et du quotidien

Fin de la description détaillée

Partie 2 - Les modalités de mise en œuvre de la concertation

La concertation sur la modification du dossier de ZAC relatif au projet Bercy-Charenton a permis d'articuler des temps d'information à travers la mise en place d'une exposition et d'événements liés, ainsi que des temps de pédagogie et de concertation à travers des ateliers en petits groupes, des réunions publiques et des dispositifs numériques. La diversité des formats a permis de rencontrer des publics différenciés, tout en assurant la possibilité de contribuer qualitativement au projet. L'agence Ville Ouverte, bureau d'études en urbanisme et concertation, a été mandatée par la Ville de Paris pour l'organisation de cette démarche.

1 - Les objectifs de la concertation

Cette phase de concertation a pour objectif d'informer les habitants et acteurs du territoire des réflexions en cours sur ce périmètre, d'échanger avec elles et eux sur les nouvelles orientations proposées par les membres du comité citoyen et d'approfondir certains éléments de réflexion. La concertation préalable réglementaire constitue une étape importante qui s'inscrit dans la continuité de la concertation menée depuis 2011. Le Code de l'urbanisme, dans ses articles L103-2 et L103-3, définit le cadre dans lequel une concertation préalable avec les

habitants, les associations locales et toutes les autres personnes concernées doit être organisée pendant toute la durée de création d'une Zone d'Aménagement Concerté.

Les objectifs de cette dernière sont :

- Faire connaître le périmètre et les évolutions liées au projet Bercy-Charenton, avec les mutations alentour.
- Recueillir des avis sur les propositions émises par le comité citoyen et les nouveaux objectifs définis par la Ville de Paris.
- Mobiliser un public hétérogène, tels les habitants du 12^e arrondissement et de Charenton-le-Pont, les usagers, salariés, associations locales et collectifs citoyens, acteurs économiques et acteurs engagés dans les démarches précédentes.
- Encourager au débat à travers une démarche permettant une implication variable des participants et sensibiliser la nouvelle génération aux démarches participatives.
- « Faire vivre » le quartier Bercy en accompagnant son appropriation par des publics hétérogènes : le site devient un support d'animations, d'actions de concertation et de préfiguration.
- Rendre compte de la démarche et favoriser la circulation de l'information.

Dans le cadre de la concertation pour la reprise des études sur la ZAC Bercy-Charenton, (article 2 de la délibération 2022), la Ville de Paris a approuvé les modalités de concertation suivantes :

- Une exposition sur site pour présenter les propositions d'évolution du projet.

- Des ateliers participatifs permettant de recueillir les contributions du public sur des thématiques liées au projet urbain.
- Des permanences pour comprendre et échanger autour du projet (stand(s) mobile(s) disposé(s) ponctuellement ou de manière récurrente dans les lieux animés et stratégiques pour le quartier).
- Des espaces de dialogues et d'échanges in situ ouverts à tous et des relais d'information profitant du cadre du projet d'occupation temporaire développé sur le site.
- Une réunion publique de restitution pour présenter les résultats de la démarche de concertation et les propositions des participants.
- Une concertation numérique sur la plateforme de participation de la ville, sur laquelle les citoyens pourront trouver de l'information, déposer leurs contributions et un fonds de ressources documentaires.
- Un registre électronique dédié à la concertation, à la collecte des observations et propositions du public sur le projet, sur la plateforme de participation de la Ville.

Les sujets portés à la concertation selon les orientations du projet :

La définition des sujets portés à la concertation s'est faite de manière collaborative, suite à des entretiens menés avec 13 parties prenantes :

- Paysagistes-concepteurs Atelier Jours (secteur Léo-Lagrange), le 01/06/22.

- Agence d'architectes-urbanistes Leclercq Associés (ensemble de la ZAC), le 19/05/22.
- Cabinet d'Emmanuel Grégoire, 1^{er} adjoint à la Maire de Paris, le 26/04/22.
- Comité citoyen mis en place en 2021, le 14/06/22.
- Agence La Belle Friche ayant participé à l'animation du comité citoyen, le 29/04/22.
- Mairie du 12^e arrondissement de Paris, le 06/05/22.
- Mairie de Charenton-le-Pont, le 19/05/22.
- Société d'aménagement la SEMAPA, le 28/04/22.
- Paysagistes-concepteurs Coloco (ensemble de la ZAC, sauf Léo-Lagrange), le 31/05/22.
- La SNCF, les 24/05/22 et 31/05/22.
- Association Yes We Camp, le 22/04/22, le 20/05/22, le 23/05/22 et le 02/06/22.
- La direction de la Santé publique de Paris, en charge de l'évaluation impact santé, le 08/07/22.
- Association La Ligue de l'enseignement, le 20/07/22.

Densités et formes urbaines :

Information sur :

- La mixité programmatique et la qualité de l'habiter
- La diversité de l'offre de logements en termes de types et d'attributions
- La diversité de l'offre en termes d'emplois
- La réversibilité des bâtiments

Concertation sur :

- Les potentiels d'insertion paysagère des hauteurs de bâtiments (en lien avec la concertation du PLU définissant la réglementation sur les hauteurs) ; la perception de la densité ; la qualité d'habiter (luminosité, orientation...)
- Les besoins en termes de modularité des logements, d'usages, d'espaces, de services ; la programmation des espaces communs liés aux logements (bricolage, pièce partagée...)
- Les besoins en termes de services, d'espaces et d'usages des bureaux
- Les besoins en termes de réversibilité des bureaux vers les logements selon les trajectoires résidentielles et professionnelles

Qualité environnementale et du bâti :

Information sur :

- La création d'un nouveau parc évolutif en pleine-terre
- Les continuités écologiques comme support de biodiversité et la conservation et valorisation du patrimoine végétal
- Le maillage d'espaces publics fortement végétalisés et la flore spontanée
- L'optimisation des sols perméables
- La valorisation du patrimoine bâti et industriel (Rapée inférieure, bâtiment en briques rouge...)
- La sobriété carbone et énergétique dans la construction et la stratégie énergétique

- La création d'un environnement favorable à la santé, avec une place donnée à la nature, des lieux de respiration et de fraîcheur

Concertation sur :

- L'ambiance paysagère du parc ; les types d'activités et de services ; le système de gestion du parc (ouverture ou non, éclairage...) et la logique de préfiguration (en lien avec Yes We Camp)
- Le potentiel de réversibilité du ferroviaire (contraintes liées à la Petite Ceinture) ; les usages des espaces naturels versus la préservation de la biodiversité
- La diversité des strates arbustives souhaitée et les ambiances paysagères au sein des rues, places et cœurs d'îlots ; les services liés à l'environnement (agriculture urbaine...)
- Les espaces où la perméabilité est souhaitable (places de stationnement, aires de jeux...) en lien avec les enjeux de résilience (inondation, îlots de chaleur...)
- Le patrimoine bâti à valoriser et la symbolique attribuée aux lieux (identité et imaginaires)
- La localisation des lieux de respiration, de pause, de calme (et des zones actives)

Équipements, commerces et vivre ensemble :

Information sur :

- Les équipements publics de proximité et la ville du quart d'heure

- La conception d'espaces publics favorisant l'inclusion et la mixité d'usages
- L'aménagement des espaces publics (rues et places) et cœurs d'îlots
- La diversité du tissu commercial

Concertation sur :

- Les besoins en termes de services et d'équipements ; la gestion et mutualisation de lieux /rythmes de vie ; le traitement de leur parvis et le design actif
- La programmation des rez-de-chaussée (ESS, associations...) et les besoins en termes de commerces
- Les facteurs d'animation, d'hospitalité, d'inclusion, de solidarité et de sécurité au sein des espaces publics
- Les orientations programmatiques des espaces publics et cœurs d'îlots : activités, services (arceaux vélos, boîtes à livres...) et mobilier urbain ; les interfaces entre la programmation des espaces privés et publics

Mobilités et liaisons urbaines :

Information sur :

- Le développement d'une logistique urbaine raccordée au fer et à la desserte routière
- L'insertion des futurs ouvrages ferroviaires projetés
- Le prolongement de la rue Baron-le-Roy jusqu'à Charenton-le-Pont
- Les continuités et la simplification des parcours pour tous les modes de déplacement, dont les modes actifs

- La création de l'allée Lumière dédiée aux modes doux entre l'avenue des Terroirs de France et Charenton-le-Pont, en traversant le boulevard Poniatowski
- L'insertion d'une ligne de Bus à Haut Niveau de Service

Concertation sur :

- Les besoins en termes de services logistiques de proximité (points relais...)
- Les services dédiés aux mobilités douces et partagées
- Le traitement du passage sous le boulevard périphérique (continuité physique, programmation d'usages, ambiances...)
- Les services dédiés aux modes actifs ; les types de pistes cyclables (bi- ou unidirectionnelles) ; la gestion des croisements entre flux et modes
- Les ambiances des rues et places du quartier
- Les services relatifs aux transports en commun

Ensemble du projet :

- Pédagogie et information sur le fonctionnement d'une opération d'aménagement et les impacts financiers des choix opérés

2 - Les mesures de publicité et d'information des participants

Pour mobiliser un public hétérogène et répondre aux obligations législatives, des mesures de publicité et d'information sur la démarche de concertation et le projet ont été mises en place.

Carte de la localisation des dispositifs d'information et d'échanges proposés, © Ville Ouverte, 2022 :

Description détaillée :

Mairie du 12^e arrondissement :

- Panneau d'information sur la démarche de concertation
- Réunion de restitution de la démarche de concertation le 26 novembre 2022 de 11:00 à 13:00 à la salle des fêtes de la Mairie du 12^e arrondissement de Paris

Gare de Reuilly :

- Atelier 2 : Quels critères pour un quartier vivant et convivial ? le 27 septembre 2022 de 18:30 à 21:00 à la Maison de la vie associative et citoyenne du 12^e (MVAC 12)
- Atelier 3 : Densité et formes urbaines, quel équilibre pour le futur paysage urbain ? le 18 octobre 2022 de 18:30 à 21:00 à la MVAC 12
- Panneau d'information sur la démarche de concertation

Place Félix-Éboué :

- 3 dispositifs physiques d'informations animés par Ville Ouverte au kiosque citoyen et dans l'espace public

Rue Taine :

- 1 dispositif physique d'information animé par Ville Ouverte

Cours Saint-Émilien :

- Panneau d'information sur la démarche de concertation
- 1 dispositif physique d'information animé par Ville Ouverte

École rue de Charenton :

- Atelier 1 : Usages urbains et préservation de l'environnement, quel équilibre trouver ? le 13 septembre 2022 de 18:30 à 21:00 à l'école 315 rue de Charenton
 - 1 dispositif physique d'information animé par Ville Ouverte Léo-Lagrange :
 - Panneau d'information sur la démarche de concertation
 - Bercy-Beaucoup :
 - Exposition sur la démarche de concertation
 - Soirée inaugurale le samedi 9 juillet 2022 de 18:00 à 20:00
 - Charenton-le-Pont :
 - Panneau d'information sur la démarche de concertation
- Fin de la description

Les publications légales

Les communiqués de presse

La Ville de Paris a fait paraître deux incises dans des journaux locaux à forts tirages :

- Des insertions presse dans Libération 75 et dans Le Parisien 75 le mardi 19 juillet 2022 (pour annoncer la présence d'une exposition sur le projet et les différents événements de la démarche de concertation).
- Des insertions presse dans Libération 75 et dans Le Parisien 75 le mardi 8 novembre 2022 (pour annoncer le temps de restitution de la démarche).

Le site idee.paris.fr a été mis à disposition du public du 9 juillet au 31 octobre 2022.

La communication in situ en face à face

Une communication a été déployée in situ dans le 12^e arrondissement de Paris. Deux personnes de l'agence Ville Ouverte ont animé des permanences au kiosque citoyen (place Félix-Éboué) et en « volant » dans l'espace public (sorties d'écoles, commerces, etc.) :

- Le 1^{er} juillet 2022 pour annoncer l'inauguration de l'exposition et les temps d'échanges estivaux
- Le 7 septembre 2022 pour annoncer les trois ateliers participatifs
- Le 12 octobre 2022 pour annoncer le dernier atelier participatif et la réunion de restitution

Les outils utilisés :

- Support cartographique
- Flyers mis à jour selon les événements annoncés
- Affiches annonçant les événements
- Feuilles d'émargement pour recueillir des moyens de contact afin d'informer sur les suites de la démarche

L'affichage dans la rue

- Pour informer sur la démarche de concertation et ses modalités, en lien aux nouvelles orientations de projet, trois panneaux d'affichage ont été créés :
 - Panneau 1 d'interpellation indiquant la présence d'une exposition informant des évolutions du projet, ainsi que l'accès à celle-ci.

- Panneau 2 rappelant les nouvelles orientations du projet et présentant une retranscription spatiale de celles-ci.
- Panneau 3 indiquant les divers temps d'échanges avec le public et renvoyant vers le site idee.paris à travers un QR Code.
- Ces trois panneaux ont été placés dans quatre lieux de passage de juillet à octobre 2022 (cf. carte de synthèse des dispositifs). Ils ont été mis en valeur par du marquage au sol offrant un espace de lecture confortable.
- En parallèle, pour annoncer l'inauguration et la restitution de la démarche, 51 affiches aux alentours du projet ont été déployées, à la Mairie du 12^e, à l'Hôtel de Ville et à la direction de l'Urbanisme de Paris (DU), pour annoncer les différentes manifestations.

L'exposition présentant le projet Bercy-Charenton

Afin d'informer sur les évolutions du projet Bercy-Charenton et la démarche de concertation, une exposition de huit panneaux a été conçue (l'exposition est disponible en ligne sur paris.fr).

L'exposition était accessible librement au sein du site d'exposition temporaire Bercy Beaucoup du 8 juillet 2022 au 31 octobre 2022, de 17:00 à 00:00 la semaine et de 12:00 à 00:00 le week-end, durant la période estivale et animée du site.

Deux panneaux d'interpellation signalaient l'exposition afin d'inviter à entrer dans le site. Les gestionnaires du site ont été formés aux enjeux du projet afin de pouvoir les expliciter aux visiteurs et visiteuses.

200 cartes de visite étaient disponibles en libre-service sur le dernier panneau de l'exposition centrale pour rappeler les objets, dates, lieux et horaires des temps d'échanges.

La communication digitale

Pour amplifier l'information et atteindre une diversité de publics, la communication sur le projet et la démarche a aussi pris une forme digitale :

- Création d'un espace sur la plateforme participative idee.paris avec des ressources, la présentation des divers temps d'échanges avec le public (et l'inscription à ceux-ci), un registre électronique, un questionnaire.
- Présentation du projet et de la démarche de concertation sur les sites institutionnels de la Ville de Paris et du 12^e arrondissement de Paris.
- Diffusion des informations relatives au projet et rappel des temps d'échanges sur les réseaux sociaux institutionnels (Facebook, Twitter, LinkedIn) de la Ville de Paris, du 12^e arrondissement de Paris et de Charenton-le-Pont.
- Deux courtes vidéos rendant compte de moments d'échanges avec le public et invitant à participer aux prochains temps de concertation.

Les invitations personnalisées

Pour informer les personnes concernées par le projet, une campagne d'e-mailing a été mise en place. Une liste d'environ 1 000 contacts a été consolidée, comprenant des personnes ayant participé aux précédentes démarches de concertation

(habitants et acteurs), des personnes ayant indiqué un moyen de contact lors des démarches de mobilisation, ainsi que des acteurs institutionnels, économiques, socio-culturels, associatifs et partenaires du 12^e arrondissement de Paris. La Ville de Charenton-le-Pont a également diffusé les messages auprès des personnes susceptibles d'être concernées au sein de son territoire.

Un e-mail a été envoyé à cette liste avant chaque temps d'échange avec le public afin de présenter la démarche et d'indiquer les modalités des échanges. De nombreux contacts des démarches précédentes se sont avérés être obsolètes.

En parallèle, le comité citoyen mandaté par la SEMAPA en 2021 a reçu un courrier d'invitation à la démarche. Il a été rencontré le 14 juin 2022 pour saisir l'expérience vécue et les points d'accords et dissonants entre eux. Six membres du comité citoyen ont répondu présents et ont participé à la démarche de concertation.

3 - Le calendrier de mise en œuvre de la démarche de concertation

La démarche de concertation pour la modification du dossier de ZAC Bercy-Charenton était composée de trois temps :

- Un temps d'information, de sensibilisation et de recueil d'avis (juillet à septembre 2022)
- Un temps d'échanges et de travail sur les nouvelles orientations du projet, dans la perspective des études de programmation et de conception engagées dès 2023 (de septembre à novembre 2022)

- Un temps continu sur l'ensemble de la démarche de recueil d'avis et des attentes par voie numérique et papier (de juillet à fin octobre 2022)

Description détaillée de l'illustration annonçant les temps d'informations et d'échanges de juillet à novembre 2022 :

Juillet – septembre :

Café du projet et balades urbaines :

- 13 juillet :
 - Balade sur l'ensemble du site de 14:00 à 16:00
 - Café du projet de 17:00 à 20:00
- 6 septembre :
 - Café du projet de 17:00 à 20:00
- 7 septembre :
 - Balade de 18:00 à 20:00

Septembre :

Ateliers de travail sur le projet :

- 13 septembre :
 - Atelier 1 : Usages urbains et préservation de l'environnement trouver ? de 18:30 à 21:00, à l'école 315 rue de Charenton
- 27 septembre :
 - Atelier 2 : Quels critères pour un quartier vivant et convivial ? de 18:30 à 21:00 à la Maison de la vie associative et citoyenne du 12^e (MVAC 12)

Octobre :

Atelier Esquisse :

- 18 octobre :

- Atelier 3 : Densité et formes urbaines, quel équilibre pour le futur paysage urbain ? de 18:30 à 21:00 à la MVAC 12

Novembre :

Restitution de la concertation

Fin de la description

Le débat a été ouvert aux enfants.

22 enfants du centre de loisir ont participé à un atelier sur site.

Le grand public pouvait s'informer et réagir sur idee.paris.fr durant toute la durée de la démarche.

4 - La description des temps d'échanges proposés

Temps 1 - Les rencontres de l'été pour faire connaître le projet et la démarche et recueillir des avis préalables (juillet-septembre 2022)

L'inauguration de l'exposition

Date : le samedi 9 juillet 2022 de 18:00 à 20:00 à Bercy Beaucoup.

Participants : 70 personnes présentes à l'inauguration et 30 personnes pour la visite de site.

Objectifs :

- Créer l'événement pour lancer la démarche de concertation réglementaire et fédérer les acteurs et actrices de la démarche.
- Accompagner la compréhension du projet et de la démarche à partir de l'exposition.

- Mobiliser pour les animations estivales et ateliers de la rentrée.

Description du temps :

Ce temps a permis aux participants de découvrir les nouvelles orientations de projet. La démarche de concertation a été lancée par les discours politiques de :

- Emmanuel Grégoire, Premier adjoint de la Maire de Paris, en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements, et de la transformation des politiques publiques.
- Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris.
- Hervé Gicquel, Maire de la ville de Charenton-le-Pont.
- Un membre du comité citoyen a également été invité à s'exprimer sur l'expérience menée et les résultats de celle-ci.
- La SEMAPA, Ville Ouverte ainsi que les élus étaient présents pour répondre aux questions du public autour d'un pot convivial.

Une visite du site à partir du secteur Triangle a permis à trente visiteurs d'appréhender l'ampleur du périmètre. La SEMAPA a présenté les enjeux liés à chaque secteur et l'association Yes We Camp a introduit la programmation et les objectifs de l'occupation temporaire.

Les balades urbaines

Dates : le 13 juillet 2022 de 14:00 à 16:00 et le 7 septembre 2022 de 18:00 à 20:00.

Participants : 36 personnes rencontrées lors de ces balades.

Objectifs :

- Accompagner la compréhension du projet et de la démarche à partir de l'exposition.
- Recueillir des avis préalables et permettre aux participants de sentir l'emprise du site et de découvrir l'ensemble des secteurs en bénéficiant des explications et commentaires des acteurs du projet.
- Mobiliser pour les ateliers de la rentrée.

Description du temps :

Du fait de l'importance du périmètre de projet, deux visites étaient proposées :

- Secteurs Triangle, Poniatowski et Léo-Lagrange le 13/07/2022.
- Secteurs Triangle, Rapée et Lamé le 07/09/2022.

Les acteurs du projet ont commenté les divers secteurs traversés :

- L'association Yes We Camp pour l'occupation temporaire au secteur Triangle.
- L'agence de paysagistes-concepteurs Atelier Jours pour le secteur Léo-Lagrange.
- L'agence d'architectes-urbanistes Leclercq Associés pour les secteurs Lamé et Rapée.
- La SEMAPA et la direction de l'Urbanisme pour l'ensemble du site, dont le secteur Poniatowski.

Des carnets d'étonnement ont été distribués aux participants en début de parcours afin de récolter leurs impressions au fil des

arrêts effectués, avec des questions sur leurs ressentis, leurs souvenirs, leurs habitudes, besoins ou attentes.

Ce format a suscité de l'intérêt de la part des participants qui souhaiteraient, pour partie, que les visites de site se poursuivent tout au long du processus.

Les cafés du projet

Dates : le 13 juillet 2022 de 16:00 à 18:00 et le 6 juillet 2022 de 17:00 à 20:00.

Participants : 35 personnes rencontrées lors des cafés du projet.

Objectifs :

- Accompagner la compréhension du projet et de la démarche à partir de l'exposition.
- Sensibiliser aux questions de transitions dans la fabrique de la Ville.
- Recueillir les attentes générales pour le futur quartier.
- Mobiliser pour les animations estivales et ateliers de la rentrée.

Description du temps :

Deux médiateurs de l'agence Ville Ouverte, ainsi qu'une personne de la direction de l'Urbanisme, étaient présents sur le site de l'exposition pour inviter les visiteurs à prendre connaissance du projet, accompagner sa compréhension et recueillir de premiers avis.

Plusieurs outils ont été mobilisés :

- Feuille d'émargement pour recueillir des contacts.

- Jeu « Fresque de la ville » pour sensibiliser les participants aux enjeux liés à la transition climatique. Cependant, ce jeu n'a pas été véritablement mobilisé du fait de la présence continue mais ponctuelle de personnes différentes.
- Roue du débat où les participants étaient amenés à tourner une roulette pour échanger autour du thème sélectionné : préservation de la nature versus pratiques et usages de l'espace ; services du quotidien versus services métropolitains ; hospitalité dans les rues, places et cœurs d'îlots versus sécurité ; équilibre entre intensité et densité (besoin de hauteur pour des équipements et espaces publics).
- Images de référence proposées par thématique afin de faciliter les échanges.
- Exposition sur site où les participants étaient accompagnés par un médiateur pour échanger sur le projet.

Le temps dédié aux enfants

Date : le 18 juillet 2022 de 10:00 à 12:00.

Participants : 22 enfants d'un centre de loisirs de proximité.

Objectifs :

- Sensibiliser aux évolutions de la ville et aux enjeux du projet.
- Sensibiliser à la biodiversité présente sur le site.
- Intégrer les enfants à la démarche de concertation et leur faire connaître ce type de processus.
- Échanger sur la manière d'aménager le parc au sein du secteur Triangle.

Description du temps :

L'association Coup de Pouce a animé un atelier de découverte des essences végétales présentes sur le site.

L'agence Ville Ouverte a proposé deux ateliers :

- Un atelier de diagnostic et de découverte sensible du site (avec d'un carnet de découverte).
- Un atelier de scénarisation (imagination de scénarii possibles pour l'aménagement du parc demain).

Temps 2 - Les rencontres de l'automne pour approfondir les nouvelles orientations de projet (septembre-novembre 2022)

Atelier 1 : Préservation de la biodiversité et usages

Date : 13 septembre 2022 de 18:30 à 21:00 à l'école élémentaire rue de Charenton.

Participants : 27 participants (29 inscriptions).

Objectifs :

- Expliquer les enjeux de réaménagement du site à l'aune du défi de l'adaptation de la ville au changement climatique (corridors écologiques, infiltration des eaux, etc.).
- Informer sur l'état des réflexions concernant le secteur Léo-Lagrange et le secteur Triangle.
- Concerner sur les ambiances paysagères et les grandes vocations des secteurs Triangle et Léo-Lagrange.

Description du temps :

L'atelier, animé par Ville Ouverte, a été divisé en trois temps :

- 1 La Ville de Paris et l'aménageur (SEMAPA) ont présenté le contexte et les nouvelles orientations de la ZAC.
- 2 Quatre tables-rondes animées par des experts ont permis aux participants de se familiariser avec les notions-clés liées à la thématique de l'atelier :
 - Table 1 - Lutter contre les îlots de chaleur et l'imperméabilité des sols, animée par le bureau d'études en ingénierie environnementale Alto Step.
 - Table 2 - Valoriser la biodiversité, animée par le paysagiste-concepteur Atelier Jours.
 - Table 3 - Développer la nature au sein des rues, animée par le paysagiste-concepteur Coloco.
 - Table 4 - Appréhender les liens entre la santé et l'environnement, animée par les responsables de l'évaluation impact santé (EIS).
- 3 Un temps de travail sur les secteurs Triangle et Léo-Lagrange.

Atelier 2 : Un quartier accueillant et convivial

Date : 27 septembre 2022 de 18:30 à 21:00 à la Maison de la vie associative et citoyenne du 12^e arrondissement de Paris.

Participants : 18 participants (34 inscriptions).

Objectifs :

- Informer les citoyens sur les services du quotidien et métropolitains/les infrastructures de transport et l'épaisseur de la ville.
- Effectuer de la pédagogie sur la proximité et la gestion urbaine.

- Concerter sur les polarités, la gestion urbaine, l'aménagement sous le périphérique, les mobilités, les services...
- Travailler sur les conditions pour un quartier accueillant et convivial, et notamment la programmation des espaces publics.

Description du temps :

L'atelier, animé par Ville Ouverte, a été divisé en quatre temps :

- 1 La Ville de Paris et l'aménageur (SEMAPA) ont présenté le contexte et les nouvelles orientations de la ZAC.
- 2 Une table-ronde a ensuite permis aux participants de se familiariser avec les enjeux liés à la thématique de l'atelier. Les participants ont été particulièrement sensibles aux questions de ville du quart d'heure, (à travers l'exemple de Saint-Vincent-de-Paul), et de prise en compte de tous les publics et de tous les âges dès la conception d'un projet.
- 3 Un temps de travail sur deux sujets centraux pour l'aménagement du futur quartier :
 - L'aménagement de la rue Baron-le-Roy sous le boulevard périphérique ;
 - Les mobilités et services au sein du futur quartier, à partir de situations fictives.
- 4 Un temps d'échanges en non mixité (constitué d'un groupe d'hommes et d'un groupe de femmes) a été réservé pour comprendre les expériences différenciées selon le genre au sein des espaces publics. Ce temps a permis de faire ressortir des constats partagés (telle la nécessité de

travailler finement les éclairages pour favoriser le sentiment de sécurité), mais également des constats singuliers.

Trois intervenants étaient invités : G. Vernouillet (en charge de l'évaluation impact santé), C. Deschamps (professeure des Universités en socio-anthropologie) et R. Derrien (urbaniste environnementaliste à Alto Step). Une facilitatrice graphique a été mobilisée pour rendre compte des échanges en direct et illustrer les réflexions.

Atelier 3 : Densités et formes urbaines

Date : 18 octobre 2022 de 18:30 à 21:00 à la Maison de la vie associative et citoyenne du 12^e arrondissement de Paris.

Participants : 40 participants (62 inscriptions).

Objectifs :

- Informer les citoyens sur les intentions politiques liées au quartier Bercy-Charenton, la programmation mixte et son inscription dans son environnement urbain.
- Effectuer de la pédagogie sur le fonctionnement d'une opération d'aménagement et la densité urbaine.
- Concerter sur la qualité de l'habiter, la densité et l'insertion des hauteurs.

Description du temps :

L'atelier, animé par Ville Ouverte, a été divisé en trois temps :

- 1 La Ville de Paris et l'aménageur ont présenté le contexte et les nouvelles orientations de la ZAC. L'agence Leclercq Associés a introduit des éléments sur ce qui fait « quartier ».

Le temps de questions-réponses a porté sur la cohabitation des modes de déplacement et la place de la nature en ville.

2 Un temps d'information a permis de donner des éléments de compréhension sur :

- Les principes d'équilibre financier d'une opération d'aménagement.
- Les éléments programmatiques qui « font quartier ».
- La densité (vidéo « Dense-Cité » du CAUE Isère et « quizz » interactif).

3 Un temps de travail sur trois sujets centraux :

- La qualité de l'habiter discutée avec l'agence Leclercq Associés autour de la maquette du projet.
- L'insertion du bâti dans son milieu urbain, concernant les conditions d'acceptabilité des hauteurs à partir d'images de référence.
- Imaginer le futur quartier en termes de prospective et d'ambiance des rez-de-chaussée.

Réunion de restitution : Restitution de la démarche de concertation

Date : 26 novembre 2022 de 11:00 à 13:00 à la salle des fêtes de la Mairie du 12^e arrondissement de Paris.

Participants : environ 72 personnes présentes.

Objectifs :

- Restituer les conclusions des différents temps de concertation de façon synthétique.
- Informer sur les études menées en parallèle.

- Sonder les participants sur les orientations issues de la démarche de concertation.

Description du temps :

La réunion publique de restitution s'est déroulée en deux temps :

- Une réunion en plénière a permis de rappeler les objectifs et le déroulé de la démarche de concertation. Suite à la diffusion d'une vidéo de restitution de la démarche, les élus ont pris la parole :
 - Emmanuel Grégoire, Premier adjoint de la Maire de Paris, en charge de l'urbanisme, de l'architecture, du Grand Paris, des relations avec les arrondissements, et de la transformation des politiques publiques.
 - Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris.
 - Benoit Gailhac, Premier adjoint du Maire de Charenton-le-Pont, en charge de l'aménagement durable.

Le public a plus particulièrement posé des questions au sujet : du calendrier du projet, du prolongement de la rue Baron-le-Roy, de l'impact des travaux sur le secteur Léo-Lagrange et les quartiers alentours, du taux de pleine-terre, des commerces et de l'animation des pieds d'immeubles.

Un forum public avec 3 stands interactifs (accompagné d'un moment convivial) a permis aux volontaires de s'informer plus précisément sur les conclusions de la démarche de concertation tout en faisant part de leurs remarques et observations.

Les participants ont particulièrement apprécié le format vidéo pour rendre compte de la démarche de manière succincte.

Description détaillée de la capture d'écran de la page d'accueil
idee.paris :

233 contributions

228 participants

4 onglets :

- Questionnaire : statut 'Terminé'
- Donner son avis : statut 'Terminé'
- Évènements : réunion de restitution de la concertation
- Consulter les résultats

Fin de la description

Temps continu sur l'ensemble de la démarche (juillet-novembre 2022)

Tout au long de la démarche de concertation, un registre numérique était disponible sur le site idee.paris afin que les participants puissent indiquer librement leurs commentaires (disponibles sur decider.paris).

Un questionnaire a également été proposé sur le site idee.paris en version digitale, et rendu disponible en version papier à l'entrée de la Mairie du 12^e arrondissement de Paris (avec une urne pour déposer ses réponses). Les thématiques abordées par le questionnaire sont :

- Les futurs espaces extérieurs de Bercy-Charenton : services dédiés aux mobilités, animations dans les espaces publics, ambiances au sein du futur parc et des futures rues du projet...

- Les futurs espaces bâtis à Bercy-Charenton : espaces communs au sein des immeubles, modularité des logements, espace de travail idéal, types de commerce(s), services, artisanat et petits lieux de production.
- L'aménagement de la rue Baron-le-Roy.
- Le réaménagement du complexe sportif Léo-Lagrange.
- Les facteurs de réussite d'un projet urbain.
- Le profil des participants.

À la fin de la démarche, un film de restitution de 5 minutes a été réalisé. Matériel complémentaire aux comptes rendus et au bilan de concertation publié par la Ville de Paris, il permet de garder la mémoire des temps d'échanges proposés et de la démarche.

5 - Le bilan chiffré et le profil des participants

Description détaillée du bilan chiffré et du profil des participants pour les différentes phases du projet :

Informations et découverte du projet

Été 2022 - Autour de l'exposition

Inauguration :

Environ 50 personnes dont 25 émargements :

- 11 hommes, 13 femmes, 1 personne qui ne se prononce pas ;
- 8 personnes entre 35 et 50 ans, 15 personnes de plus de 50 ans et 2 personnes n'ont pas indiqué leur âge ;
- 25 Parisiens dont 21 dans le 12^e.

Café du projet :

Environ 35 personnes :

- 19 hommes, 15 femmes, 1 personne qui ne se prononce pas ;

- 4 personnes de moins de 35 ans, 2 personnes entre 35 et 50 ans, 10 personnes de plus de 50 ans et 19 personnes n'ont pas indiqué leur âge ;
- 12 Parisiens dont 7 dans le 12^e, 2 personnes hors Paris, 21 personnes n'ont pas précisé leur localisation.

Temps enfants :

- 22 enfants ;
- Diversité ;
- 1 groupe de 6 à 9 ans, 1 groupe de 9 à 10 ans ;
- 22 enfants du 12^e.

Rentrée 2022 – À la découverte des sites de projet

Balade 1

9 personnes dont 25 émargements :

- 5 hommes, 4 femmes ;
- 1 personne de moins de 35 ans, 0 personne entre 35 et 50 ans, 5 personnes de plus de 50 ans et 3 personnes n'ont pas indiqué leur âge ;
- 8 Parisiens dont 6 dans le 12^e, 1 personne n'a pas précisé sa localisation.

Balade 2

27 personnes :

- 12 hommes, 15 femmes ;
- 4 personnes de moins de 35 ans, 12 personnes entre 35 et 50 ans, 10 personnes de plus de 50 ans et 2 personnes n'ont pas indiqué leur âge ;
- 24 Parisiens dont 20 dans le 12^e, 3 personnes n'ont pas précisé leur localisation.

Ateliers participatifs

Atelier 1

27 personnes pour 29 inscrits :

- 8 hommes, 11 femmes, 8 n'ont pas complété ;
- 6 personnes de moins de 35 ans, 11 personnes de plus de 50 ans et 10 personnes n'ont pas indiqué leur âge ;
- 19 Parisiens dont 15 dans le 12^e, 9 personnes n'ont pas précisé leur localisation.

Atelier 2

18 personnes pour 34 inscrits :

- 9 hommes, 9 femmes ;
- 4 personnes de moins de 35 ans, 8 personnes entre 35 et 50 ans, 6 personnes de plus de 50 ans ;
- 14 Parisiens dont 9 dans le 12^e, 4 personnes n'ont pas précisé leur localisation.

Atelier 3

40 personnes pour 62 inscrits :

- 21 hommes, 15 femmes, 4 n'ont pas complété ;
- 18 personnes de moins de 35 ans, 6 personnes entre 35 et 50 ans, 11 personnes de plus de 50 ans et 5 personnes n'ont pas indiqué leur âge ;
- 31 Parisiens dont 20 dans le 12^e, 5 personnes hors Paris, 4 personnes n'ont pas précisé leur localisation.

Réunion de restitution

Environ 72 personnes présentes, avec une diversité d'hommes et de femmes.

Fin de la description

Questionnaire en ligne et papier

252 répondants dont 46 en version papier et 206 en ligne.

Description détaillée du graphique de la répartition des répondants par sexe en % lors du questionnaire :

- 51% de femmes
- 45% d'hommes
- 2% de personnes qui s'identifient autrement
- 2% de personnes qui ne répondent pas

Description détaillée du graphique de la répartition des répondants par âge en % :

- 14% de personnes entre 19 et 30 ans
- 53% de personnes entre 31 et 55 ans
- 21% de personnes entre 56 et 75 ans
- 2% de personnes de plus de 75 ans
- 10% de personnes qui n'ont pas répondu

Description détaillée du graphique de la répartition des répondants par occupation professionnelle en % :

- 58,3% Cadre et professions intellectuelles supérieures
- 9,9% À la retraite
- 8,3% Employés
- 7,5% Professions intermédiaires
- 6% Ne répond pas
- 4% Artisan, de commerçant, de chef d'entreprise (TPE et PME)
- 3,6% En études
- 1,2% Autre inactif
- 0,8% En recherche d'emploi
- 0,4% Ouvrier

Fin de la description détaillée

Propositions sur idee.paris

53 propositions déposées / 50 commentaires de propositions.

6 - Les modalités d'analyse et de compte-rendu des contributions

L'analyse des contributions a été effectuée de deux manières :

- Analyse qualitative des contributions, amenant à comparer le poids des thèmes abordés et les types de commentaires et avis apportés par les participants. Les résultats présentent les attentes majoritairement exprimées et les points de divergence.
- Analyse quantitative des réponses au questionnaire, sous la forme de tris à plat. Les commentaires ont été synthétisés et regroupés entre eux selon les thématiques abordées, avec un classement effectué selon le poids de ceux-ci.

7 - Retours critiques sur la démarche de concertation

Globalement, la démarche de concertation a été appréciée par les participants du fait de la diversité des formats proposés en termes d'information (telle l'exposition au sein d'un espace convivial), de pédagogie (avec les interventions d'experts) et de concertation (notamment les outils utilisés pour les ateliers). La majorité des participants se sont dit satisfaits de l'organisation et des possibilités d'expression de chacun offertes lors de ces temps d'échange.

Le format d'exposition a été perçu comme un moyen efficace pour s'informer sur le projet. Les images de référence, les

photographies de l'existant et la maquette ont été appréciées car elles permettent d'incarner visuellement le propos. Le format de restitution par la vidéo a été perçu comme un moyen efficace pour rendre compte des temps d'échanges et donner à voir un périmètre aussi large. En ce sens, plusieurs participants ont également fait remonter l'importance des visites de site qui permettent d'apprécier les spécificités du périmètre de projet. Cependant, quelques retours ont pu émerger, notamment sur la nécessité de mobiliser davantage les participants en renforçant (sur le temps du projet) la communication. Il apparaît nécessaire de communiquer davantage par affichage au sein des lieux de flux, chez les commerçants, aux abords des écoles, etc.

Sur le long terme, les relais d'information auprès des acteurs locaux pourraient encore être améliorés. Il leur est aussi apparu nécessaire de rendre public les rôles de chaque acteur du projet (missions et budget propres aux bureaux d'études techniques, par exemple).

De même, il a été plusieurs fois indiqué la nécessité de poursuivre et d'intensifier les liens avec la ZAC Charenton-Bercy qui fait face à la ZAC Bercy-Charenton. Pour les participants, ce lien doit s'incarner également dans la façon dont les projets sont menés. La programmation fine de la rue Baron-le-Roy au niveau du boulevard périphérique pourrait ainsi faire l'objet d'une programmation et/ou préfiguration partagée avec les Charentonnais.

Enfin, les locaux utilisés pour les ateliers étaient adaptés en termes d'accessibilité (ayant permis d'avoir accès à une diversité de profils), mais ont pu parfois apparaître trop étroits.

Plus globalement, les participants ont exprimé le souhait de pouvoir approfondir quelques éléments du projet par la suite, notamment des questions de gestion et d'animation des espaces.

Comment les participants se sont-ils informés ?

Des médias très différents ont été utilisés pour mobiliser les participants. Ils ont indiqué avoir été tenus au courant des événements via l'e-mailing, les affichages dans la rue et expositions, ainsi que les informations diffusées par les collectivités locales et les partenaires.

Cela montre l'importance de croiser les médias et de déployer un éventail suffisant de dispositifs pour toucher les habitants et les acteurs locaux.

Partie 3 - Les enseignements de la concertation

Pour rendre compte de façon synthétique et fidèle de la richesse des échanges et de la diversité des sujets abordés, les enseignements de la concertation ont été thématiques. Des zooms par secteurs apparaissent lorsqu'ils ont fait l'objet de séances de travail spécifiques. Cette partie rend compte des avis, idées, propositions et questionnements exprimés lors des divers temps d'échanges (cafés du projet, balades urbaines, ateliers, questionnaire...).

1 - Renforcer les liens entre le projet et son territoire

Pour les participants, le lien entre les villes de Paris et de Charenton-le-Pont est important, ce qui permet le prolongement de la rue Baron-le-Roy. Cette rue doit être conçue

avec une ambiance urbaine rassurante. Cela passe notamment par la qualité des espaces publics et un travail fin sur la cohabitation entre les modes de déplacement. Les rues doivent ainsi être hiérarchisées et conçues pour faciliter la mobilité des personnes vulnérables.

En bref... les points à retenir de la concertation :

- Une attention particulière à porter à l'ambiance urbaine sous le périphérique, qui pourrait devenir un élément d'identité du quartier.
- Le développement des mobilités douces au sein du quartier, dont pour la logistique urbaine.
- Un confort et une accessibilité à anticiper pour toutes et tous, à tous les âges de la vie.
- Un désenclavement du futur quartier à renforcer à travers des liens avec le reste du 12^e arrondissement de Paris.

Les propositions issues du comité citoyen :

- Un quartier connecté au territoire environnant.
- Une accessibilité pour toutes et tous (PMR, cyclistes, etc.).
- Des liaisons dédiées aux mobilités actives.
- Des trajets agréables, avec des espaces ombragés, animés, éclairés de nuit, calmes, végétalisés, dégagés.
- Développer les transports en commun tout en pensant le partage de l'espace public.
- Sécuriser les voies ferrées (ponts, barrières, etc.).
- Utiliser la Petite Ceinture comme promenade.
- Créer un passage multimodal dans l'échangeur routier pour les piétons et vélos.

Renforcer le principe de « désenclavement » du quartier

La création de liens urbains et la prise en compte des enjeux liés aux mobilités constituent l'un des critères principaux pour la réussite du projet urbain selon les participants. Le sujet des liaisons a sous-tendu l'ensemble des échanges durant toute la démarche de concertation.

Le projet urbain doit faciliter la liaison entre Paris et Charenton-le-Pont, et entre le 12^e arrondissement et le 13^e arrondissement de Paris. Si les liens entre Paris et Charenton-le-Pont sont assurés par la future rue Baron-le-Roy, quelques participants ont indiqué leur déception suite à l'abandon du projet de la passerelle Nicolaï qui permettait de relier le projet Bercy-Charenton au reste du 12^e arrondissement. En effet, certains habitants du 12^e arrondissement se sentent isolés du fait des coupures urbaines provoquées par les voies ferroviaires et routières. Ainsi, le projet ne répond pas totalement à l'objectif de désenclavement.

Certains participants ont proposé d'autres manières de créer du lien urbain (téléphérique urbain, passerelle légère, réaménagement du passage Proudhon perçu comme peu qualitatif, etc.), voire de densifier davantage autour des voies ferrées pour permettre le financement d'une passerelle piétonne. D'autres éléments du projet urbain peuvent, à terme, constituer aussi des ruptures urbaines. Il en est ainsi, par exemple, du futur parc au sein du secteur Triangle s'il est fermé à certains moments, empêchant alors une traversée du site. Pour l'éviter, une attention particulière devra être portée aux ambiances aux abords de ce parc : « Du point de vue de l'ambiance, il ne faudrait

pas que le parc crée une coupure supplémentaire. Il faudrait conserver une ambiance urbaine de jour et de nuit, le long de la rue Baron-le-Roy pour traverser le parc. Il pourrait y avoir des cafés et des terrasses, des commerces animés tard » (un groupe de participants, atelier 2).

La revalorisation du secteur Léo-Lagrange a pour objectif de faciliter les liens avec le bois de Vincennes. L'idée d'une allée paysagère principale conduisant vers le parc (qui pourrait, selon certains, également être située rue Lavigerie) paraît pertinente aux participants. Cela faciliterait les accès et les traversées à travers le complexe et améliorerait sa visibilité.

Enfin, la création de parcours (sportifs, culturels, etc.) a été envisagée par les participants pour créer du lien entre les activités urbaines. Il en est ainsi pour passer de Paris à Charenton-le-Pont, mais aussi entre la pelouse de Reuilly et la Petite Ceinture ferroviaire. Ces parcours pourraient aussi constituer des lieux de promenade végétalisés.

Une rue Baron-le-Roy aux capacités d'accueil suffisantes et permettant de circuler confortablement

La future rue Baron-le-Roy est perçue comme un axe structurant du projet Bercy-Charenton par les participants. Un passage provisoire sera créé en 2024 pour préfigurer celle-ci. Les critères d'aménagement imaginés correspondent tout d'abord au développement des mobilités actives (marche à pied et vélo) en proposant des espaces suffisamment larges et confortables pour chacun des modes de déplacement. Les participants préconisent

des bandes séparatives entre les modes de déplacement pour améliorer la cohabitation entre cyclistes et piétons. Puis, des critères liés à l'écologie ont été cités, notamment des plantations pour apporter de la fraîcheur. Cet axe central doit permettre à toutes et tous de circuler confortablement.

Focus sur le tronçon de la rue Baron-le-Roy passant sous le boulevard périphérique

L'atelier 2 proposait aux participants de travailler plus particulièrement à l'identification des ambiances urbaines désirables au sein de ce passage.

Une identité à créer en jouant sur les structures... pour un espace que l'on aime traverser au quotidien

Selon les participants, les espaces publics du passage sous le boulevard périphérique devraient permettre avant tout une traversée rassurante et agréable au quotidien. Pour cela, un travail paysager doit être mené afin de permettre d'intégrer les superstructures de l'autopont et d'apporter de la fraîcheur et du bien-être. Les personnes interrogées aimeraient passer au quotidien sous le boulevard périphérique pour y regarder les interventions artistiques et colorées réalisées sur les piliers. Loin d'être un « bout de ville », cet espace pourrait aussi avoir son identité. Il ne s'agit pas de concevoir un lieu de destination en soi, mais un chemin agréable à traverser.

Un travail important sur l'éclairage et les ambiances lumineuses est nécessaire

Pour toutes et tous, un travail très fin sur les ambiances lumineuses et sur le bon niveau d'éclairage est nécessaire. Ce lieu devrait pouvoir être traversé sans appréhension, aussi bien la nuit que le jour. Les projections et les jeux de lumière scénographiés pourraient rendre cet espace attractif.

Quelques événements programmés ponctuellement pour contribuer à renforcer la vie de ce lieu particulier

Le passage sous le périphérique et ses abords pourraient offrir quelques commerces de proximité, « ceux auxquels on s'arrête en rentrant du travail ». Mais il pourrait aussi devenir un espace recevant ponctuellement des événements urbains, telles des expositions. Il existe des collectifs en lien avec les friches urbaines et avec la Petite Ceinture ferroviaire qui investissent ces dents creuses des espaces urbains.

Une circulation facilitée et sécurisée

Un préalable pour l'aménagement de ce lieu serait de garantir une circulation facilitée et sécurisée des cyclistes et des piétons en travaillant sur les revêtements de sol et en prenant garde à la séparation des modes de déplacement. À cet endroit, la rue pourrait être aménagée de façon à réduire naturellement la vitesse de circulation des cyclistes.

Des parcours sportifs ou artistiques à créer entre Paris et Charenton-le-Pont

Les participants souhaitent qu'un parcours de promenade soit aménagé en concertation avec les deux villes de Paris et Charenton-le-Pont, pouvant être animé par des activités sportives ou des interventions artistiques.

Une facilitatrice graphique a rendu compte – selon son point de vue – des échanges ayant eu lieu lors de l'atelier 2 sur ce thème.

Développer les mobilités douces et l'accès en transports en commun

La majorité des participants utilisent la marche à pied pour se rendre à Bercy-Charenton, puis le vélo et les transports en commun. Ils souhaitent ainsi assurer le confort pour ces déplacements. Or, le site du projet est contraint par sa topographie délicate à gérer, et les ruptures de niveaux en lien avec les rails des voies ferrées. Afin de gérer la topographie, ils envisagent la mise en place d'ascenseurs au sein de services collectifs ouverts à toute heure et permettant de gérer des pentes trop abruptes.

La traversée par le bâtiment Lumière semble aussi très pertinente à plusieurs participants. Cela dynamiserait davantage le secteur en lien avec l'animation de la cour Saint-Émilion.

Les participants souhaitent aussi le développement des mobilités cyclables, mais pas à défaut des mobilités pédestres. Ils proposent ainsi de hiérarchiser les voies, avec des axes de transit (avec deux pistes cyclables unidirectionnelles) et des axes de

desserte apaisés pouvant prendre la forme de zones de rencontres. Il leur apparaît important de séparer les cyclistes et les piétons (ne pas créer de pistes cyclables sur les trottoirs) et de respecter les possibilités de giration des vélos pour les virages. Enfin, le stationnement vélo doit être anticipé au sein des futurs immeubles de logements et de bureaux, et la cyclo-logistique (avec des vélos-cargo) peut être développée au sein du quartier. Cela implique des stationnements pour vélos spéciaux (cargo, adaptés PMR...) et une offre en voirie adaptée.

Certains notent tout de même la nécessité de penser aux automobilistes qui sont assez contraints au sein de ce secteur du fait des embouteillages. Il en est de même du côté des transports en commun dont plusieurs participants notent qu'il importe d'anticiper l'augmentation des flux.

Le projet tient en effet compte des projections de population, avec le développement de l'offre. Une étude d'impact concernant les flux automobiles et la capacité des réseaux de transport est prévue pour dimensionner correctement les voiries. Assurer un confort de déplacement et une accessibilité à toutes et tous

La majorité des participants indiquent la nécessité de prendre en compte les personnes vulnérables au sein du projet. Ils adhèrent ainsi à l'objectif d'îlots en pantoufles (où l'accessibilité du quartier et des logements est adaptée aux personnes en perte d'autonomie).

Description détaillée de l'« Îlot en pantoufles » et logements adaptés pour soutenir l'autonomie des seniors, Guide des Usâges, © Nadia Sahmi 2021 :

- Ressourcerie
- Social
- Potager
- Kiosque
- Conciergerie
- Ludique et culturel
- Résidentiel

Fin de la description détaillée

L'idée a par exemple émergé d'intégrer des bornes de recharge électrique dans le quartier pour les fauteuils électriques. Un fil d'Ariane tout le long du quartier et des signalements sonores (individuels ou collectifs) peuvent être mis en place aux croisements afin de faciliter le déplacement des personnes malvoyantes. Il a été envisagé de créer des garde-corps permettant de faire glisser des éléments lourds dans les pentes ou escaliers, mais aussi de développer les services à la personne. Les enfants doivent en particulier être pris en compte dans la conception des espaces publics (espaces dédiés, séparation avec la route).

Plus globalement, les participants proposent la mise en place de trottoirs suffisamment larges pour les piétons, ainsi que la présence d'abris face aux conditions climatiques, de mobilier urbain pour se reposer et de végétaux. Quand ils se déplacent à pied ou à vélo dans la rue à Paris, les manques ressentis les plus

importants correspondent à du mobilier urbain (fontaines à eau, sanitaires, poubelles, etc.), ainsi qu'au confort de la pause (bancs et abris face aux conditions météorologiques).

Ensuite, viennent les services dédiés aux cyclistes (arceaux, garages sécurisés, etc.) et la volonté de mieux se repérer à travers des parcours fléchés et une signalétique aussi adaptée aux piétons. Le revêtement des sols doit être traité en prêtant attention au phénomène de glisse, au confort d'utilisation et aux nuisances sonores potentielles. Pour se sentir en sécurité et à l'aise dans l'espace public, un système d'éclairage est nécessaire selon les femmes et hommes interrogés. Un travail sur l'intensité lumineuse des éclairages peut être mené pour éviter de trop éclairer, tout en maintenant un confort minimal : « On n'a pas besoin d'avoir des parcs totalement éclairés. Mais pour se sentir à l'aise, il faut conserver des chemins clairement tracés, et avoir un système d'éclairage qui s'allume et s'éteigne mais permette de voir à 100 mètres autour de soi » (une participante, lors du temps d'échange non-mixte, atelier 2).

Une facilitatrice graphique a rendu compte des échanges ayant eu lieu lors de l'atelier sur ce thème.

Renforcer les circulations en s'appuyant sur le patrimoine ferroviaire

L'idée de création d'une promenade continue le long de la Petite Ceinture ferroviaire a été bien reçue par les participants souhaitant amplifier les coulées vertes à Paris.

À contrario, certaines associations de transports militent pour la remise en circulation de trains sur l'ensemble de la Petite

Ceinture ferroviaire (pour du fret de proximité notamment et relier les grandes gares ferroviaires).

La quasi-totalité des terrains appartient aujourd'hui à la SNCF. L'aménageur en acquiert une partie pour les viabiliser et les revendre aux promoteurs qui construiront par la suite. Certains terrains demeureront propriété de la SNCF (la Petite Ceinture par exemple).

Développer une logistique urbaine de proximité

La volonté de conserver la totalité des tunnels Baron-le-Roy (Rapée inférieure) a été exprimée par plusieurs participants, dont le collectif des ABC. La qualité thermique de la structure (un maintien constant à 12°C) est intéressante mais ne permet pas en l'état le stockage. Ils seront a priori conservés pour des activités logistiques. Un hôtel logistique sera également mis en place au niveau du secteur Poniatowski. Cette idée a été bien reçue du fait des innovations prévues pour gérer le dernier kilomètre (énergies non-fossiles, etc.).

2 - Un quartier s'inscrivant dans le paysage urbain

Le quartier Bercy-Charenton sera un futur quartier à vivre, avec une diversité de logements et de bureaux pour s'adapter aux besoins de la population à venir.

Les premières pistes de projet présentées sous la forme de cartes et d'une maquette ont permis aux participants de réagir. Pour les personnes présentes, une certaine densité paraît acceptable si elle permet l'aménagement d'espaces publics agréables, ainsi qu'une certaine intensité d'usages portée par des services et équipements de qualité.

Les participants à la concertation désirent des constructions à échelle humaine, avec une densité raisonnable et raisonnée (hauteurs, formes, façades...), dans un quartier animé à l'ambiance diversifiée. Les espaces de vie seraient modulables et une place importante serait donnée à la végétalisation. Ils se sont montrés attachés aux perspectives et aux vues au sein du paysage urbain.

En bref... les points à retenir de la concertation :

- Préserver les vues et les perspectives
- Limiter le vis-à-vis, veiller à l'ensoleillement et à la visibilité du ciel
- Privilégier les ruptures de hauteurs
- Éviter les « effets couloir » liés à la proximité entre les éléments bâtis
- Penser un système de placettes et de cœurs d'îlots végétalisés

Respecter certaines conditions pour un quartier dense et une certaine hauteur

- L'implantation des bâtiments doit veiller à préserver des vues lointaines, des perspectives intéressantes pour les piétons et pour les résidents.
- Pour certains participants, le projet peut permettre des bâtiments plus hauts le long des voies ferrées en laissant quelques échappées visuelles afin de garantir un équilibre économique qui permette une intensité d'usages et de services urbains.

- Dans les cœurs d'îlots, la visibilité du ciel au-delà d'un angle de 45° doit être rendue possible et les vis-à-vis directs doivent être évités. La proposition des architectes-urbanistes de placer les bâtiments en quinconce est appréciée par les participants.

Prêter une attention particulière à la composition des secteurs Poniatowski et Lamé

- Certains participants s'interrogent sur le dimensionnement des rues adjacentes à la rue Baron-le-Roy au sein du secteur Poniatowski par rapport aux occurrences à 37 mètres ou 50 mètres de haut pouvant créer des effets couloir, ce qui nuirait au confort (ensoleillement, vent, vis-à-vis...) et à l'ambiance urbaine (sentiment d'impersonnalité, ombre...). La Ville de Paris et les architectes-urbanistes devraient veiller plus particulièrement aux perspectives dans ce secteur. Pour certains participants, un modèle différent de Paris Rive Gauche doit être proposé.
- Certains posent la question de la proportion du logement social. Il faudrait que le quartier intègre les populations déjà présentes et favorise la cohabitation avec les habitants des quartiers alentours.

Veiller à la qualité des cœurs d'îlots et à celle des espaces extérieurs et communs pour des logements de qualité

Si le quartier peut avoir une certaine intensité, la qualité des logements doit être au rendez-vous. Elle passe notamment par

l'attention portée aux seuils entre espaces publics et privés, aux cœurs d'îlots et aux espaces communs proposés.

Description détaillée des types d'espaces communs désirés au sein des immeubles ou à proximité (en %) © Ville Ouverte, 2022 :

- 44,0% Une salle réservable pour des événements, dîners collectifs, réunions...
- 41,7% Un espace calme, de détente pour lire, se reposer...
- 34,5% Un espace de sociabilités, de jeux
- 33,7% Un espace pour bricoler
- 28,2% Un espace adapté aux personnes âgées
- 28,2% Un espace de coworking (espace de travail partagé)
- 25,0% Un espace dédié aux adolescents, jeunes
- 21,8% Un local pour des outils (jardinage, etc.)
- 20,2% Une buanderie partagée
- 19,8% Une chambre pour des visiteurs
- 17,9% Un garage
- 17,5% Un espace dédié aux bébés, enfants
- 15,1% Un espace vacant, libre, accueillant mais sans fonction précise
- 12,7% Un espace de stockage
- 8,3% Une cuisine partagée
- 4,4% Aucun espace commun
- 3,6% Autre : un espace vert, jardin...
- 2,4% Autre : un local à vélos

Fin de la description détaillée

Les types d'espaces communs désirés au sein des immeubles ou à proximité correspondent tout d'abord à des espaces de

sociabilités et de rencontres (salle réservable, espace de jeux, etc.), parfois dédiés à certains publics (notamment les personnes âgées et les jeunes). Puis, sont désirés des espaces de détente pour se reposer ou s'adonner à des activités calmes. Ensuite, des espaces communs de travail ou de création sont plébiscités, tels des espaces de bricolage, dédiés au jardinage ou au coworking. Les participants souhaitent un logement / quartier adapté aux divers âges de la vie pour assurer une trajectoire résidentielle, mais les modalités de mise en œuvre restent à définir. Ils ou elles ont aussi indiqué la nécessité d'être sobre dans l'ensemble des phases du projet, dont celle de la conception des bâtiments. Plusieurs ont noté l'importance de matériaux biosourcés et de l'architecture pour réduire les consommations énergétiques et s'adapter au changement climatique. Des études aérauliques (circulation de l'air et brise thermique) et d'ensoleillement devront permettre d'apprécier les impacts des bâtiments projetés et de déterminer les prescriptions que les constructeurs devront respecter pour atteindre les ambitions de qualité de vie et de confort urbain visées pour ce nouveau quartier.

3 - Concevoir un quartier répondant au défi climatique et renouvelant le rapport à la nature en ville

Pour les participants à la concertation, le quartier Bercy-Charenton devra être accueillant et écologique pour répondre au défi d'adaptation de la ville au changement climatique. L'accès à des espaces verts, la valorisation de la végétation, la qualité écologique des sols et les continuités vertes et bleues sont largement plébiscités. C'est un sujet essentiel revenu lors des

échanges ayant eu lieu à chaque atelier. Les personnes rencontrées souhaitent que le projet trouve un juste équilibre entre préservation de la biodiversité et usages au sein du futur quartier.

En bref... les points à retenir de la concertation :

- Un écosystème naturel avec un certain laisser-faire pour la végétation
- Des sols à désimperméabiliser et des noues paysagères à créer pour gérer l'infiltration des eaux
- Des ambiances paysagères riches et diversifiées, évoluant au gré des saisons
- Un cadre global harmonieux pour faire de ce quartier un lieu de quiétude

Les propositions issues du comité citoyen :

- Permettre la récupération des eaux pluviales pour les parcs et assurer une présence de l'eau au sein du site (points d'eau, fontaines, brumisateurs, bassins ou canal)
- Préserver au maximum les friches et végétations présentes sur le site (en particulier sur le secteur Triangle)
- Privilégier au maximum le végétal au minéral, développer la végétalisation dans l'ensemble de la ZAC (rues végétalisées, squares, arbres et plantes)
- Développer l'agriculture urbaine à travers des jardins potagers ou une ferme urbaine
- Créer un corridor écologique connecté à la Seine et au bois de Vincennes et maintenir au maximum la biodiversité de la Petite Ceinture

Créer des continuités vertes et bleues

La prise en compte de la dimension écologique et la végétalisation sont les critères principaux retenus pour un projet urbain réussi. La qualité des continuités écologiques (les trames vertes et bleues) apparaît essentielle aux yeux des participants. Ils s'accordent avec l'idée de créer du lien entre le bois de Vincennes et la Seine. À cet effet, il est demandé de libérer les sols minéralisés : « Transformer nos trottoirs bitumeux, semés de bosses et cassis, en dallage ou pavage correctement installé à niveau » (réponse au questionnaire) et de végétaliser en pleine-terre au maximum.

Cependant, il semble manquer aux participants une trame bleue (noues, points d'eau, cours d'eau) au sein du projet. De façon générale, la Seine est une ressource peu exploitée (car hors périmètre). Le projet pourrait mieux prendre en compte la circulation de l'eau, du point de vue du ressenti, de l'accès à l'eau et de la proximité de la Seine, ainsi que de la prise en compte de l'aléa inondation. L'eau a un côté apaisant pour des participants indiquant qu'une place calme sera davantage traversée s'il y a la présence d'un point d'eau qui permet de rafraîchir l'atmosphère en cas de fortes chaleurs.

Le projet ne mentionne également pas la trame noire (des zones où l'éclairage est éteint durant la nuit), pourtant importante d'un point de vue écologique pour des participants.

Renforcer la biodiversité dans l'ensemble de la ZAC

La volonté partagée est de valoriser la biodiversité locale. Les ambiances végétales désirées correspondent à des ambiances plutôt forestières où la flore spontanée peut s'exprimer, mais une partie des participants souhaitent, à l'inverse, un espace vert composé avec des parterres de fleurs.

Les trois ambiances végétales privilégiées correspondent aux images ci-dessous, qui ont été proposées sur le questionnaire en ligne pour que les participants choisissent celles les inspirant le plus :



Ambiance n°1 :

50 % des répondant.e.s au questionnaire

Illustration n°1

Description détaillée :

Ambiance n°1 : forêt naturelle avec des arbres et des arbustes, traversée un chemin peu aménagé et des barrières sur les côtés, peu d'intervention humaine

Cette ambiance a été choisie par 50% des répondants au questionnaire.

Fin de la description



Ambiance n° 2 :

45 % des répondant.e.s au questionnaire

Illustration n°2

Description détaillée :

Ambiance n°2 : forêt naturelle avec des arbres hauts, un point d'eau au milieu, des chemins naturels, très peu d'intervention humaine voire aucune.

Cette ambiance a été choisie par 45% des répondants au questionnaire.

Fin de la description



Ambiance n° 3 :
32 % des répondant.e.s au questionnaire

Illustration n°3

Description détaillée :

Ambiance n°3 : forêt/parc très aménagé avec un kiosque, des parterres de fleurs, des bancs et des fontaines, pelouse taillée, très fort aménagement et intervention humaine.

Cette ambiance a été choisie par 32% des répondants au questionnaire.

Fin de la description

Le choix des ambiances végétales préférées est principalement dû à la volonté de développer un écosystème naturel en rapport aux enjeux liés à la transition climatique. Mais certains s'inquiètent des potentiels mésusages que ce type d'ambiance pourrait produire et préfèrent des espaces davantage aménagés et entretenus.

Les participants souhaitent une diversité d'ambiances paysagères en termes de strates végétales (dont des espèces

adaptées au changement climatique) et des abris pour la faune, avec une adaptation au fil des saisons. Les espaces en friche et la flore spontanée sont acceptés s'ils sont contenus : « Les Parisiens aspirent à davantage de nature, pas à de la végétalisation cosmétique ! » (réponse au questionnaire).

Au-delà du confort, ils relèvent l'importance de la végétalisation pour diminuer les phénomènes d'îlots de chaleur urbaine et prévenir les inondations. Cependant, les noues et zones humides semblent poser un problème du fait de leur profondeur et des risques de chutes qu'elles induisent.

La végétalisation, et notamment la plantation d'arbres, ne doit pas venir en dernière étape du projet. Il est aussi demandé de prévoir des cœurs d'îlots plantés au sein des secteurs

Poniatowski et Lamé, en faisant attention aux ombres produites par les feuillages (par rapport aux intérieurs des logements).

L'accessibilité des îlots peut être limitée aux usagers des bâtiments si d'autres espaces verts sont accessibles plus largement. Il en est de même pour les immeubles de bureaux où il est souhaité une vue sur des espaces verts et la possibilité d'en fréquenter.

Au niveau des pieds d'arbres, il est demandé d'enlever les grilles et de désasphalter le sol. L'intérêt des permis de végétaliser a été souligné, permettant de végétaliser les pieds d'arbres. La dimension esthétique (fleurs), le coût moindre (si la Mairie se saisit des dépenses liées au matériel de base et si une ressourcerie est mise en place pour faciliter les formes de mutualisation), le développement des sociabilités de quartier et l'amélioration de la biodiversité ont été soulignés. Cependant,

quelques limites ont été relevées : la Ville doit être gestionnaire, en lien avec des animateurs (écoles, voisins, etc.), pour donner des conseils et vérifier la bonne tenue de la végétation et des bordures doivent limiter l'espace végétalisé pour éviter des mésusages.

Certains souhaitent aussi le développement de services écologiques, tel du jardinage urbain : « Je trouve qu'un jardin partagé pour les habitants pourrait être un plus » / « Il faut vraiment anticiper un contexte de sobriété et développer des possibilités de subsistance locale (potager, jardins ouvriers, gestion de l'eau...). Conserver les châteaux d'eau pour le stockage de l'eau, collecte des eaux de pluie... » (réponses au questionnaire). Ce jardin doit être collectif, et disposer de bacs potagers en hauteur pour les rendre accessibles et éviter la pollution des sols.

Le secteur Léo-Lagrange, un complexe sportif en lien avec la nature et un lieu convivial

Les participants apprécient l'offre sportive présente sur site, dont la programmation est à conserver. Le complexe sportif est très utilisé par des associations et clubs de sport, mais aussi pour de la pratique libre et spontanée. À ce titre, la piste de la superposition des équipements paraît particulièrement intéressante. L'idée de lisière « sport-nature » proposée par le paysagiste Atelier Jours, participe au respect de la volonté de conserver la pratique libre (qui se déroule actuellement au sein de l'îlot Lavigerie). Une pétition circule depuis 2019 pour

sauvegarder l'espace vert sportif Cardinal Lavigerie et ses 50 arbres.



Figure 4 - Intentions liées au projet d'amélioration du complexe sportif Léo-Lagrange (Atelier Jours) © Atelier Jours, 2022

Description détaillée :

Illustration des intentions d'amélioration du complexe sportif Léo-Lagrange avec la création d'une lisière nature-sport en limite du bois de Vincennes, l'intégration d'une piscine et d'un collège, la réorganisation des terrains de tennis et de plusieurs terrains de jeux.

Fin de la description détaillée

Description détaillée du graphique des modes de pratique sportive souhaités par les répondants au sein du secteur Léo-Lagrange (en %) © Ville Ouverte, 2022 :

En extérieur :

- 81% de pratique libre

- 47% de pratique en club

En salle :

- 43% de pratique libre
- 39% de pratique en club

Fin de la description

Description détaillée du graphique sur les avis concernant l'idée de mettre en place des activités sportives qui respectent l'environnement au sein du bois de Vincennes (en lien au secteur Léo-Lagrange) (en %) © Ville Ouverte, 2022 :

- 44% Tout à fait intéressant
- 33% Plutôt intéressant
- 10% Je ne souhaite pas me prononcer
- 7% Plutôt pas intéressant
- 6% Pas du tout intéressant

Fin de la description

Le lien pédestre et écologique potentiel entre le bois de Vincennes, le complexe sportif et la Petite Ceinture jusqu'à la Seine devrait être davantage exploité dans le projet.

Des parcours sportifs et de balades ont été envisagés pour renforcer ces liens. Une allée paysagère principale pourrait conduire vers le parc en passant par le secteur Léo-Lagrange (pour certains, au niveau de l'actuelle rue Lavigerie). La route des fortifications pourrait être apaisée et devenir une traversée pour se rendre dans le bois de Vincennes ou au complexe.

Plus globalement, le complexe sportif semble peu repéré. Les participants ne le connaissant pas désirent que la signalétique soit améliorée et l'entrée mieux signifiée.

Ce site pourrait être plus convivial. Le secteur Léo-Lagrange manque d'espaces d'attente confortables et de lieux de convivialité pour les sportifs et les autres usagers (tels les parents accompagnant les enfants par exemple). Un espace de rencontre avec des assises abritées et une offre de restauration légère pourraient être implantés. Certains espaces (TEP Lavigerie et boulodrome) sont de véritables lieux de sociabilité à conserver, même si l'emprise des terrains de boules pourrait être réduite.

Le secteur Triangle, un parc à plusieurs facettes

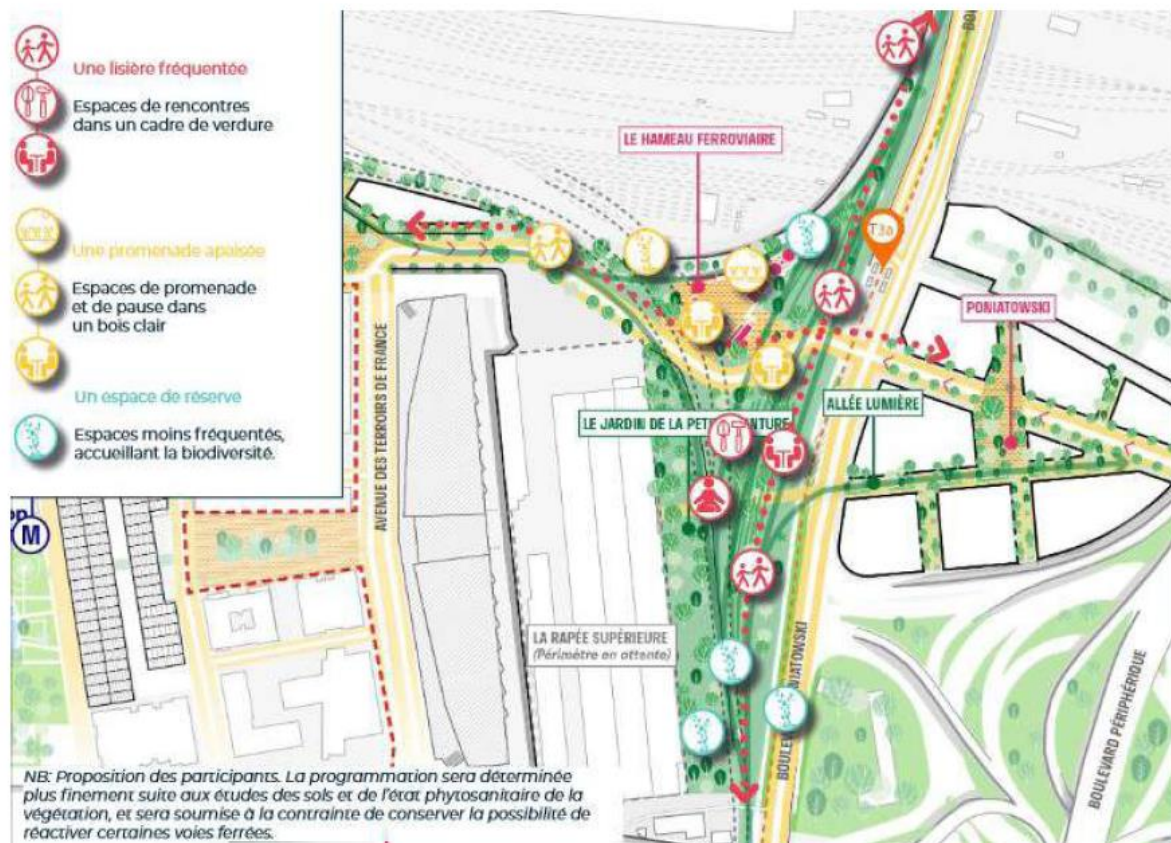


Figure 5 - Plan des intentions du secteur Triangle, © Leclercq / SEMAPA, 2022

Description détaillée du plan, du nord au sud et d'ouest en est :

Le parc du secteur Triangle est traversé par le prolongement de la rue Baron-le-Roy jusqu'au boulevard Poniatowski. Les participants à la concertation proposent de développer :

- Au nord, un espace de promenade et de pause dans un bois clair, autour du hameau ferroviaire composé de constructions ferroviaires conservées.
- Le long du boulevard Poniatowski et sur le tracé de la Petite Ceinture ferroviaire, un espace de rencontre dans un cadre de verdure.
- Et plus au sud, dans la partie la plus étroite du parc, un espace de réserve, moins fréquenté, accueillant la biodiversité.

Fin de la description détaillée

Description du graphique sur les attentes pour un nouveau parc à Paris en %, © Ville Ouverte, 2022 :

Attentes exprimées par les répondants au questionnaire

idee.paris : 252 réponses

- 79% Où l'on peut se détendre et se promener
- 75% Préservant la nature et permettant l'observation de la faune et la flore
- 32% Avec des activités culturelles et artistiques (expositions, land-art, théâtre, lecture, etc.)
- 31% Où se déroulent des événements locaux
- 29% Où se déroulent des activités sportives et de loisirs

Fin de la description détaillée

Les participants souhaitent un espace propice à la biodiversité, majoritairement forestier, et des zones composées de parterres

de fleurs. Il s'agit de créer un parc préservant la nature, où l'on peut se détendre, avec quelques activités spécifiques.

L'ensemble des usages envisagés au sein du parc devront respecter la « nature » (bancs naturels, sport-nature, observatoire, détente...). Ils souhaitent une ambiance végétale plutôt spontanée sans être totalement sauvage (sélection d'espèces non-invasives). L'aménagement du parc pourrait permettre la promenade jusqu'à la Seine. Un espace (proche de la rue Baron-le-Roy) pourrait être plus animé sans dénaturer le parc (tel ce qu'un grand événement pourrait produire comme impacts). En termes d'aménagement global du parc, la proposition des participants est de le sectoriser selon l'intensité d'usages avec des espaces calmes, de détente et d'autres plus actifs, ainsi que des lieux pour s'isoler et d'autres pour se retrouver en collectif (pique-nique, sport, jardinage...).

La pointe du secteur Triangle (vers la Seine) peut être préservée à l'état de nature (tout en prêtant attention aux ronces) et offrir des possibilités d'observation de la biodiversité (ou d'être sensibilisé à ses enjeux). L'espace actuellement occupé par la guinguette La Javelle (Bercy Beaucoup) peut rester un espace animé, ce type d'offre étant très apprécié, avec un large espace pour boire un verre et une interface avec l'espace plus naturel qui corresponde à une lisière sports-nature proposant des loisirs, activités sportives et assises. Cependant, il faudra prêter attention aux nuisances sonores produites par le boulevard Poniatowski (tramway). À proximité de la rue Baron-le-Roy, les participants proposent que l'on y retrouve des services de proximité nécessaires, telles des toilettes publiques, poubelles, et

aménagements légers (comme des agrès sportifs). Au sein du hameau ferroviaire, l'espace semble plus calme et agréable aux participants, permettant d'entendre des oiseaux. Ils proposent ainsi d'y installer un espace de lecture et de détente. Les enfants souhaitent aussi la présence de jeux adaptés à tous les âges, ainsi que des points d'eau et du jardinage urbain ouvert et accessible à tous.

Cependant, il apparaît nécessaire de penser la gestion des pollutions avant la phase d'aménagement (avec par exemple l'implantation d'une forêt pour dépolluer et le fait de retirer les arbres ayant subi une toxicité).

Il en est de même concernant l'infiltration de l'eau (potentiellement à gérer de manière naturelle avec les pentes offertes).

De même, la gestion urbaine doit être anticipée, avec la peur exprimée de mésusages nocturnes potentiels pouvant provoquer un sentiment d'insécurité. La question de la fermeture ou non du parc la nuit se pose.

Le regard des enfants

Pour se rafraîchir, il y a une pièce d'eau avec des bassins et des fontaines.

Le sud du parc est plus calme, avec un espace enherbé et fleuri. Il est possible de se promener et d'y faire des pique-niques.

La place d'eau :

À proximité des jeux, le parc pourrait proposer une place avec des fontaines ou des jeux d'eau. Elle serait ombragée et séparée des chemins par des haies.

Le jardin partagé :

Entre la Petite Ceinture et devant le hameau, un jardin partagé est cultivé par les volontaires du quartier. Les visiteurs peuvent se promener dans les allées en suivant les chemins pour ne pas écraser les récoltes.

Le futur jardin est pour tout le monde. Il permet surtout aux enfants de se retrouver.

Les jeux sont adaptés à tous les âges.

La place aux enfants :

Située au centre du parc, à proximité de la nouvelle rue Baron-le-Roy mais éloignée du boulevard, la place aux enfants est constituée de jeux pour tous les âges. Les structures sont posées sur un sol naturel ou sur des copeaux de bois.

Le Jardin :

De l'autre côté de l'aire de jeux, suffisamment éloigné des cris et animations des enfants, les parents et grands-parents pourraient se détendre et se reposer sur l'herbe ou sur des hamacs tout en surveillant les enfants.

4 - Un quartier animé et convivial, favorisant les liens urbains et sociaux

Pour les participants, créer du lien entre les quartiers et concevoir une ambiance urbaine rassurante sont des points essentiels. Ce quartier doit aussi être inclusif. Cela passe en partie par la qualité des espaces publics (le mobilier urbain doit favoriser le sentiment de confort), mais aussi par un travail sur le bien vivre ensemble pour favoriser le lien social. Les échanges confirment les pistes des orientation programmatique données par le comité citoyen et les affinent. Les participants aux ateliers 2 et 3, et les répondants au questionnaire, ont insisté sur la nécessité de penser un quartier de proximité, qui favorise aussi les petits commerces, la petite production locale et la création. Pour cela, le projet devrait veiller à conserver des lieux de rencontres, dans la programmation bâtie comme dans l'aménagement des espaces publics.

Des rez-de-chaussée animés par une programmation majoritairement à destination du quartier

Pour les participants, l'animation des rez-de-chaussée et l'implantation d'activités pouvant s'étendre sur l'espace public sont des éléments importants pour l'acceptabilité d'une certaine densité. Les participants et les répondants au questionnaire insistent sur trois orientations majeures, numérotées par la suite, pour la programmation des rez-de-chaussée.

Description détaillée du graphique sur les types de commerces, services, artisanat et petits lieux de production à implanter à Bercy-Charenton (en %) © Ville Ouverte, 2022 :

- 88% Commerces de bouche (boulangerie, boucherie, etc.)
- 68% Presse, librairie, papeterie
- 64% Pharmacie et santé
- 64% Restaurants, bars, cafés, pubs
- 56% Ateliers de réparation (vélos, objets du quotidien...)
- 46% Épicerie
- 45% Ressourcerie (revente d'objets d'occasion à bas prix)
- 31% Des points relais ou consignes
- 25% Commerces de détail en biens culturels (jeux, jouets, loisirs, etc.)
- 24% Artisanat manufacturier (vaisselle, petits objets d'art...)
- 24% Caviste
- 21% Grand magasin, supermarché
- 21% Drive piétons pour récupérer des livraisons
- 19% Fablab, lieu de production numérique (imprimantes 3D...)
- 17% Commerces dédiés à la beauté (instituts, coiffeurs, etc.)
- 17% Commerces de détail en décoration, articles de maison
- 17% Boutiques de vêtements, chaussures, maroquinerie
- 16% Petite unité de fabrication textile, de maroquinerie...
- 15% Concept store (plusieurs types de biens en vente en un lieu)
- 9% Commerces de détail en équipement informatique, téléphonie, etc.

- 5% Des espaces de stockage à destination économique ou commerciale

Fin de description

Orientation n°1 : Le quartier doit être une ressource pour l'ensemble des habitants, concentrant une offre commerciale diverse et accessible à tous les niveaux de revenus. Vers le secteur Poniatowski, des commerces et services de 'passage', où l'on s'arrête rapidement sur le chemin du travail, pourraient être implantés. Une offre alimentaire diversifiée incluant des moyennes ou petites surfaces est à prévoir pour faire le lien avec la cour Saint-Émilion qui en manque. Le projet pourrait étudier la possibilité d'implanter de petits marchés de quartier qui animeraient ponctuellement l'espace public et complèteraient l'offre.

Les commerces de proximité relatifs à un quartier (commerces de bouche, presse, services de santé...), les lieux de sociabilités accessibles (restaurants, bars...) ou liés avec la mise en valeur d'objets de seconde main (ressourceries, ateliers de réparation...) sont les types d'activités prioritairement attendus en rez-de-chaussée pour les répondants au questionnaire.

En bref... les points à retenir de la concertation :

- Une rue Baron-le-Roy concentrant les commerces de proximité et comprenant une offre suffisante en petites et moyennes surfaces
- Un réseau de placettes et d'espaces publics agréables et calmes, supports de petits événements locaux

- Des espaces productifs et mutualisés pour les porteurs de projet locaux et les indépendants ou petites entreprises
- Une économie locale portée par des activités ESS
- Une attention particulière portée à l'intégration des publics les plus fragiles (notamment les publics d'Aurore) dans le projet

Orientation n°2 : De nombreux participants ont questionné la programmation d'immobilier de bureaux. Ils craignent une vacance des locaux et un manque d'animation du quartier. Pour certains, il faudrait développer des produits innovants, qui ne reproduisent pas l'offre présente ailleurs dans la métropole. Pour la majorité des personnes rencontrées, le développement économique du quartier devrait être aussi basé sur des lieux de petite production et des ateliers de création pour les artisans, les artistes et les travailleurs indépendants, avec des espaces spécialisés mutualisés (type fablab). Cela correspondrait à l'identité du quartier et à la présence de certains collectifs d'artistes et d'artisans déjà implantés côté rue Baron-le-Roy. Concernant l'immobilier de bureaux, quasiment la moitié des répondants s'étant exprimés sur le type d'espace de travail désiré souhaitent des espaces collaboratifs et modulables. Un cinquième souhaitent plutôt des bureaux individuels. En termes de services, ils ont prioritairement cité la nécessité d'espaces de détente au sein de la structure et d'espaces de sociabilités facilement accessibles.

La proximité du logement et la mise en place de services partagés (bibliothèques, cafétérias ou cuisines collectives, locaux

vélos, activités sportives, espaces dédiés aux enfants...) sont également recherchés.

La présence d'espaces végétalisés ou d'un parc accessible est l'un des critères d'appréciation les plus importants pour les répondants.

Description détaillée du graphique sur les types d'espaces de bureau désirés (en %) © Ville Ouverte, 2022 :

- 43,1% Espace collaboratif, modulable, coworking
- 21,5% Bureau individuel en-dehors de chez soi
- 13,1% Pièce dédiée chez soi
- 12,3% Espace collectif de production, bricolage
- 10,0% Box séparés (appels, réunions...)

Fin de la description détaillée

Orientation n°3 : L'économie du quartier pourrait également être tournée vers l'économie sociale et solidaire (ESS) avec des lieux de solidarité et de convivialité, en favorisant la mise en réseau de porteurs de projets économiques ou d'habitants, tout en valorisant les initiatives déjà présentes (jardinage...).

Des espaces publics ressources pour tous et toutes, supports d'une ambiance de quartier

Un nombre conséquent de participants aux ateliers et de répondants au questionnaire mentionnent l'importance de la convivialité. Pour cela, le projet doit veiller à conserver des placettes de quartier sur le secteur Poniatowski et sur le secteur Lamé, avec des rez-de-chaussée animés. Les parvis d'écoles sont

également des lieux d'attente très fréquentés, pouvant servir de petites centralités à davantage valoriser.

Les espaces publics où il fait bon s'installer manquent à Paris. Ils ne sont pas tous adaptés à la diversité des usages que les Parisiens souhaiteraient y faire. Le confort urbain est donc une première piste de réflexion.

Description détaillée du graphique sur les manques ressentis en marchant ou en pédalant dans la rue (en %), © Ville Ouverte, 2022 :

- 59,1% Des fontaines à eau
- 54,4% Des sanitaires
- 54,0% Des bancs
- 39,3% Des abris face à la pluie ou au soleil
- 36,5% Des poubelles
- 30,2% Des arceaux vélo / 2-roues motorisés
- 22,6% Des stations de réparation ou de garages sécurisés pour les vélos
- 17,9% Des salons urbains (canapés, fauteuils, petite table...)
- 16,7% Des panneaux de signalétique, d'orientation
- 14,3% Des boîtes postales
- 13,9% Des hamacs, chaises longues
- 8,7% Autre : des arbres, de la verdure
- 8,7% Des recharges pour appareils technologiques
- 7,9% Des chaises individuelles
- 2,8% Aucun
- 2,8% Des box de livraison
- 2,0% Autre : de la propreté

- 0,8% Autre : un espace aquatique
- 0,4% Autre : de l'éclairage
- 0,4% Autre : des passages poussettes à côté des escaliers
- 0,4% Autre : des agents (pour informer, animer...)
- 0,4% Autre : des abris pour SDF
- 0,4% Autre : des expositions
- 0,4% Autre : des lieux d'échanges
- 0,4% Autre : gestion des déjections canines

Fin de la description

La conception des espaces publics et les éléments d'animation offerts sont stratégiques pour un quartier à la fois calme, chaleureux et convivial. Un équilibre est à trouver entre une certaine envie d'animation (dans les rues et places principales) et un désir de calme et d'accès facilité à des espaces verts dans les rues adjacentes. Le réseau d'espaces publics devra tenir compte de ces contrastes.

Description détaillée du graphique sur les animations désirées au sein des rues et places du futur quartier Bercy-Charenton (en %) :

- 60,7% Des activités calmes, de détente (assises...)
- 50,0% Des activités liées à l'environnement (jardinage...)
- 46,8% Des activités d'accès à la culture (expositions, boîtes à livres...)
- 42,1% Des lieux de rencontres (associations, collectifs...)
- 38,5% Des activités liées à l'alimentation (foodtruck, marché...)
- 37,3% Des activités de loisirs (aires de jeux, babyfoot...)

- 29,4% Des activités créatives, artistiques (fresque murale...)
- 24,2% Des activités sportives (panier de basketball, skate-park...)
- 17,9% Des activités liées aux animaux (caniparc, ruches...)
- 2,8% Aucune
- 2,0% Autre : des activités musicales
- 0,8% Autre : des commerces
- 0,8% Autre : une piscine
- 0,4% Autre : des lieux de travail
- 0,4% Autre : des arbres

Fin de la description

Les animations désirées au sein des rues et places du futur quartier Bercy-Charenton correspondent, prioritairement, à : des activités calmes et de détente (61% des répondants), des activités liées à l'environnement (50% des répondants) et des activités d'accès à la culture (47% des répondants).

Un quartier solidaire et inclusif

Les échanges confirment l'importance de cet axe de travail, déjà identifié par le comité citoyen. Les participants posent notamment la question de l'intégration des publics des centres d'hébergement d'urgence d'Aurore dans l'offre immobilière comme dans l'espace public. Il y a peu d'habitants sur ce périmètre mais ces publics sont là depuis plusieurs années : « Les enfants grandissent dans le quartier, fréquentent le centre social, l'école. Où iront-ils ? Pour un quartier accueillant et inclusif, le

projet pourrait veiller à l'intégration de ces publics dans le quartier. Des solutions d'hébergement pourraient aussi être conservées » (une participante, atelier 2).

En bref... Les points d'attention pour des espaces publics agréables et confortables pour les participants sont :

- Aménager des toilettes à proximité des parcs et des écoles, dont le design serait adapté aux parents avec enfants
- Prévoir un éclairage suffisant et la possibilité de voir et d'être vu
- Aménager des parvis d'écoles confortables
- Privilégier l'implantation de cafés type guinguette dans l'espace public. Pour les participants, ce type de lieux est simple et ouvert sur l'espace public, le flou entre l'espace public et l'établissement facilite son appropriation pour plusieurs types de publics
- Intégrer davantage l'eau dans la construction des espaces publics (point d'eau, présence de l'eau par des noues, le long des cheminements)

Quelles suites pour le projet ?

Le présent bilan de la concertation préalable sera présenté au Conseil de Paris pour validation, puis transmis à l'ensemble des acteurs concernés par le projet (Ville de Paris, SEMAPA, bureaux d'étude en charge de la conception du plan-guide, etc.). Les premières pistes de projet, présentées lors de cette démarche, seront approfondies en tenant compte de ce bilan.

L'Évaluation des Impacts sur la Santé conduite par la direction de la Santé publique s'engage. Cette étude va accompagner les différentes étapes de mise au point du projet urbain pour identifier des enjeux de santé sur ce périmètre et éclairer les arbitrages dans plusieurs domaines : l'accès aux soins et aux services, les choix d'aménagement qui favorisent des modes de vie sains en encourageant l'activité physique et les déplacements actifs, le cadre de vie (nature en ville, îlot de chaleur urbain, sentiment de sécurité...), l'environnement physique et les ressources naturelles, la cohésion sociale et l'attractivité du quartier.

Un travail d'études (études environnementales...), de programmation urbaine (définition des programmes bâtis et d'espaces publics) et de conception sera poursuivi par la SEMAPA et ses concepteurs en lien avec la Ville de Paris. Cette étape permettra de finaliser le plan guide et la programmation du projet urbain. Le projet continuera d'être nourri par la poursuite de la concertation, organisée par l'aménageur et ses AMO, notamment pour travailler plus finement sur chaque secteur.

Description détaillée de la frise chronologique de 2022 à 2025 sur les études du projet et la concertation jusqu'au travaux, © Ville Ouverte, 2022 :

- De 2022 à 2024 : poursuite des études (impacts santé, environnementales...) avec en détail :
 - 2022 : Concertation réglementaire
 - 2022 à 2024 : Urbanisme transitoire

- 2023 : Conseil de Paris et Bilan de concertation
- 2023 : Marches exploratoires : évaluation impact santé
- Fin 2023 : concertation thématiques : espaces publics, permis...
- De 2024 à 2025 : instruction (Autorisation environnementale) :
 - 2024 : participation du public par voie électronique
 - Conseil de Paris : Modification ZAC
- 2025/2026 : Démarrage des travaux

Fin de la description

Et concrètement, que se passera-t-il dans le quartier ?

En 2023-2024, on parcourt le site, on continue de se réappropriier les lieux

En parallèle des études, le site d'occupation temporaire Bercy Beaucoup réouvrira ses portes pour une deuxième saison. Les habitants du 12^e arrondissement et les Parisiens et Grands Parisiens sont invités à se réapproprier ce futur cœur de quartier. Le site continuera de tester des usages et pourra être une « base vie » du projet urbain, un lieu d'information du public.

Des visites de site seront organisées par la Ville de Paris, la SEMAPA et par l'équipe de l'EIS. La Ville souhaite le prolongement de la rue Baron-le-Roy jusqu'au boulevard Poniatowski par la création d'un passage provisoire ouvert aux piétons et aux cycles. La SEMAPA, qui réalisera cet axe, est en cours de discussion avec la SNCF, propriétaire d'une partie des terrains sur lesquels l'axe sera aménagé. Ce prolongement

viendra faciliter les trajets des habitants et usagers et préfigurera ce futur axe central du quartier.

En 2024-2026, le projet commencera à prendre forme

Une concertation réglementaire par voie électronique dans le cadre de l'évaluation environnementale sera organisée courant 2024 afin que le Conseil de Paris puisse se prononcer sur le dossier de modification de la ZAC (dossier légal décrivant l'ensemble de l'opération d'aménagement). Sur la base du nouveau programme de la ZAC, la SEMAPA établira ensuite un dossier d'autorisation environnementale qui fera l'objet d'une concertation, en vue de sa délivrance par l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable sous l'autorité du ministre. Par ailleurs, l'aménagement d'une promenade sur la Petite Ceinture ferroviaire pourrait démarrer dès 2024.

À partir de 2026, les premiers travaux sur site devraient débuter, notamment par la réalisation du prolongement de la rue Baron-le-Roy.